

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2021

Date : mardi 22 juin 2021

Horaire : 18 h 30

Lieu : Séance organisée en visioconférence

Mme LA MAIRE :

Bonsoir à toutes et à tous, et bienvenue à ce conseil d'arrondissement.

Tout d'abord, je souhaite revenir sur les **élections régionales**, dont le premier tour s'est déroulé dimanche, grâce à toutes celles et ceux qui ont tenu les bureaux de vote et je les en remercie. Je vous partage quelques chiffres significatifs de l'élection dans le 7^e, qui compte 39639 inscrits. Ce premier tour, ce sont 13 345 citoyennes et citoyens qui se sont rendus aux urnes. Cela implique donc une abstention de 26 294 personnes inscrites sur les listes soit 66,33%, un peu au-dessus de la moyenne lyonnaise qui est de 64,36%. Cette abstention est extrêmement élevée comme partout en France, notamment chez les plus jeunes des votants comme le montre une étude réalisée par Ipsos-Sopra Steria, "*Sociologie des électors et profil des abstentionnistes*", publiée ce dimanche 20 juin : plus on est jeune, plus on s'est abstenu : 87% des 18/24 ans ne se sont pas déplacés aux urnes et 83% des 25/34 ans.

Là est l'enjeu : remettre du sens dans l'acte de voter et dans l'action publique. Nous, en tant qu'élus d'arrondissement, cet échelon ultra local, avons un rôle à jouer. Nous sommes des élus de proximité. Nous savons où sont les besoins. Réfléchissons aux actions citoyennes que nous pourrions mener.

Un point sur la composition des BV pour ce premier tour :

Tous les bureaux de vote ont pu ouvrir grâce à la mobilisation de 38 présidents dont 13 présidents citoyens, issus d'associations ou simples habitants.

Cette année, nous avons 69 assesseurs citoyens qui se sont mobilisés et qui ont été très flexibles, qui ont parfois changé de bureau de vote à notre demande pour nous arranger, donc je les remercie également. Et 23 assesseurs qui ont été fournis par les différentes listes politiques présentes pour ces élections régionales. Évidemment, il y a un second tour, je souhaite que la participation soit plus élevée dimanche prochain, donc mobilisons-nous pour emmener les gens pour les urnes, quelle que soit la liste pour laquelle ils votent, il faut qu'ils puissent exprimer leur choix. Voilà le bilan des élections régionales, et comme traditionnellement lors de mes introductions, je voudrais revenir sur quelques points d'actualité du 7^e arrondissement. Évidemment, la Guillotière qui nous occupe beaucoup et notamment la Place Gabriel Péri. Depuis le dernier conseil d'arrondissement, nous avons tenu une commission générale sur le sujet qui avait été demandée par Loïc GRABER et je l'en remercie, ça nous a permis de tirer au clair un certain nombre de sujets. Je regrette cependant qu'il n'y ait que Monsieur GRABER de l'opposition qui était présent à cette commission, mais bon, en même temps, c'est aussi le seul présent à ce conseil d'arrondissement donc, je le regrette encore une

fois un petit peu dans le vide, mais ce n'est pas grave, je vais m'habituer. Et donc, cette commission nous a permis de voir toute la matière qui était sortie de neuf ateliers de travail que nous avons menés depuis janvier. Je souhaite également vous annoncer la date du 30 juin : une réunion publique de restitution est organisée par le maire de Lyon, en lien avec la Métropole qui est une actrice majeure sur l'aménagement de la place, donc elle sera présente aussi à cette réunion publique et ça nous permettra de restituer les ateliers et d'annoncer les actions de la Ville autour de la Place Gabriel Péri. Quelques mots aussi sur la Cité Jardin. Depuis le dernier conseil d'arrondissement, nous avons pu tenir une réunion axée sur la prévention et la jeunesse avec à la fois les acteurs du champ social et de la jeunesse et les acteurs de la prévention et de la sécurité, des partenaires institutionnels tels que la Métropole de Lyon, mais aussi des partenaires associatifs, le collège Gabriel Rosset, la police nationale, la police municipale, donc il y a une vraie action partenariale qui est en train de se nouer autour de la Cité Jardin. Et par ailleurs, je suis heureuse de vous annoncer que pour la première fois, il y a une programmation estivale qui est en train de se mettre en place à la Cité Jardin. Des animations qui auront lieu tout l'été, et donc, c'est là aussi une action partenariale des associations du secteur, mais Luc VOITURIER vous en dira quelques mots plus tard.

J'ai terminé cette introduction, il y a évidemment eu d'autres actualités de la mairie du 7^e et je vous invite à regarder notre site, nos réseaux sociaux et notre newsletter.

Avant de passer à la désignation du secrétaire de séance, je crois que Monsieur GRABER voulait nous dire quelques mots justement sur l'organisation du scrutin de dimanche. Monsieur GRABER, vous avez la parole.

M. GRABER : Merci beaucoup, Madame la Maire, et je vous prie d'excuser mon retard, mais je suis peut-être en avance par rapport aux autres élus de l'opposition. Je voulais m'associer aux mots que vous venez de tenir sur l'organisation de cette élection pour dire également mes remerciements à l'ensemble des équipes, que ce soit équipe administrative au sein de la mairie du 7^e, de l'Hôtel de Ville de Lyon et bien sûr à tous mes collègues présidents et aux présidents citoyens. Toutefois, deux choses m'interrogent, la première, c'est qu'effectivement, vous avez annoncé une liste de 69 assesseurs citoyens et de 23 assesseurs issus des partis politiques. Je pense que c'est une question aussi qui doit nous faire réfléchir collectivement à l'heure où on le voit dans les résultats, les partis politiques ont de plus en plus de mal à attirer des militants, suivant chacune des parties, bien évidemment, mais le fait qu'aujourd'hui ça ne soit plus les partis politiques qui fournissent le plus grand nombre d'assesseurs doit aussi nous interroger sur une forme d'engagement politique. Ça, c'était le premier point.

Le second point, je reviens aussi à mon tour sur la notion d'abstention, vous l'avez effectivement dit, beaucoup de jeunes aujourd'hui se détournent de l'action publique, n'ont pas forcément de sens dans l'action qui est conduite. Moi, je voudrais revenir sur un certain nombre d'événements. Alors, je ne cherche à incriminer personne ici ce soir, mais néanmoins, sur la semaine précédant ce premier tour, on a pu observer un certain nombre de comportements, d'attitudes, de gestes, d'actions qui doivent nous interroger et qui doivent nous interroger notamment sur notre rôle d'exemplarité en tant qu'élus. Je veux dire plus précisément que je regrette que certaines formes, certaines règles, de notre démocratie n'aient pas été renouvelées, particulièrement l'interdiction d'utilisation des moyens des collectivités locales pour faire campagne. Je le dis, je n'incrimine personne puisque des choses ont été observées aussi bien à gauche qu'à droite durant la dernière semaine et je souhaite, en tout cas j'en formule le vœu, qu'à l'avenir, c'est-à-dire cette semaine, mais surtout pour les prochaines élections, il y en aura d'importantes l'année prochaine (je ne dis pas que les précédentes n'étaient pas importantes, mais il y en aura aussi d'importantes l'année prochaine) ne donnent pas lieu à des utilisations détournées de moyens de notre collectivité. C'est interdit par la loi, mais c'est aussi, je me répète, une façon d'être exemplaire et de donner le meilleur exemple

possible auprès de nos citoyens. Soyons donc vigilants sur ce point. Je vous remercie de m'avoir donné la parole, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GRABER. Vous avez raison de n'incriminer personne ici, puisque je vous assure qu'aucun moyen de la collectivité n'a été détourné pour cette élection. Je vous propose de passer à la désignation du secrétaire de séance.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Je vous propose comme à notre habitude en visio de désigner Monsieur Luc VOITURIER. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur VOITURIER, vous avez la parole pour faire l'appel.

- **Appel nominal**

Luc VOITURIER procède à l'appel.

PRÉSENTS :

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme PASIECZNIK, Mme RAMIREZ, M. ORGOGOZO, Mme GRIES, M. CHENAUX, Mme GALLICE, Mme TOMIC, M. BOSETTI, Mme DE LAURENS, Mme HENOCQUE, M. MICHAUD, M. MONOT, - M. FEKRANE, M. DOSSUS, Mme VACHER, M. GEOURJON, M. GRABER

EXCUSÉS :

M. MIACHON DEBARD
Mme LECLUSE
M. ESCARAVAGE
M. CHIHI
Mme PECOURT
Mme WIBER
Mme DESRIEUX

POUVOIRS À :

M. FEKRANE
Mme DUBOT
M. MONOT
M. DOSSUS
M. VOITURIER
Mme RAMIREZ
M. GEOURJON

Mme LECLUSE arrive à 19 h 35 pour le vote du projet de délibération n° 2505.

M. GEOURJON arrive pour le vote du projet de délibération n° 34.

Mme HENOCQUE part après le vote du projet de délibération n° 2327.

Mme LA MAIRE : Merci. Comme à notre habitude depuis maintenant deux séances, nous allons commencer ce conseil d'arrondissement par les questions qui nous sont posées par notre conseil de la vie associative et locale. Merci, Messieurs, d'être présents avec nous pour ce début de conseil d'arrondissement. La première saisine concerne l'occupation de locaux, notamment de locaux de groupes scolaires lorsqu'ils seraient non occupés. Elle nous est posée par Monsieur PROSPERI, membre de l'association la Gourguillonaise. Monsieur PROSPERI, vous avez la parole pour 3 minutes.

- **Saisine du CVAL – Possibilité pour les associations d'utiliser les locaux non occupés des groupes scolaires**

Rapporteurs : M. PROSPERI– Lucie VACHER

M. PROSPERI : Bonsoir, tout le monde, bonsoir, messieurs, mesdames. Alors, le conseil du CVAL vous pose cette question : la mairie pourrait-elle identifier les locaux des groupes scolaires publics non occupés en dehors des heures d'enseignement pour les mettre à disposition de toutes associations qui en feraient la demande ?

Comme vous le savez bien sûr, toutes les associations sur le 7^e, il n'y a pas que sur le 7^e, il y a sur toute la ville de Lyon, sont à la recherche de locaux pour leurs activités et la vie de leur association. Nous avons déjà posé des questions sur ce cadre-là et là, des personnes ont remarqué que parfois, des locaux, classes ou autres dans les établissements scolaires du 7^e n'étaient pas, à certains horaires, occupés ou même, il n'y a pas de classe forcément ouverte. Donc, savoir si ça pouvait être listé et si des associations pouvaient demander de bénéficier sur certains horaires de ces locaux. Voilà, c'était la question du CVAL pour ce domaine.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur PROSPERI, et merci au CVAL de nous poser ces questions. Avant de donner la réponse officielle de la mairie du 7^e, est-ce qu'il y a des élus qui souhaitent s'exprimer sur le sujet ? Je n'en vois pas. Florence LECLUSE étant excusée ce soir, je vais proposer à Lucie VACHER de donner la réponse de la mairie du 7^e arrondissement.

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Monsieur, je vous remercie d'avoir posé cette question au nom du CVAL. Question qui me permet de mettre en lumière les objectifs de la Ville de Lyon et aussi de la mairie d'arrondissement en matière de vie associative et d'éducation populaire. À savoir, tout d'abord, le fait de favoriser la vitalité associative en créant une dynamique dans l'arrondissement et en permettant la coopération inter associative. Le CVAL en est un exemple. Ensuite, répondre aux besoins d'espace d'activité pour les associations via un travail d'inventaire, nous avons en ce sens demandé le transfert des premiers équipements. Enfin, permettre l'émancipation de toutes et tous en ayant une attention particulière donnée à l'enfance et à la jeunesse. Les groupes scolaires sont des lieux d'apprentissage, des lieux de rencontre ou d'émancipation. Ils font partie intégrante des réflexions pour répondre à ces objectifs. L'utilisation de ces locaux comme l'utilisation des autres équipements de la ville doit être optimale. C'est pourquoi la Ville de Lyon ouvre aux associations la possibilité d'occuper les locaux scolaires en dehors des heures de classe et des activités périscolaires. Les locaux scolaires peuvent ainsi accueillir des activités de toute sorte, qu'elles soient culturelles, sociales, artistiques ou sportives. Il est en effet possible d'établir une convention d'occupation des locaux scolaires avec la Ville de Lyon pour une année scolaire entière. Cette mise à disposition des locaux scolaires en dehors des heures de classe se traite au cas par cas en fonction des situations des écoles et en ayant une attention toute particulière pour les activités envers les enfants. La procédure est publique, vous pouvez d'ailleurs la trouver sur le site internet de la Ville de Lyon. Ensuite, ces demandes sont analysées et font l'objet d'un avis du responsable de secteur, de la direction de l'éducation, de l'adjointe à l'éducation auprès de la mairie de l'arrondissement, donc qui est Madame Florence LECLUSE sur le 7^e, avant une validation par l'adjointe à l'éducation auprès du maire de Lyon, Madame Stéphanie LÉGER. Les demandes annuelles sont à faire avant la fin du mois de mai. Celles-ci sont actuellement en cours d'instruction pour l'année scolaire 2021-2022. Il est également possible de faire une demande d'occupation ponctuelle. Dans ce cas, il convient d'entreprendre sa démarche 2 mois avant l'organisation de l'activité. Vous trouverez là aussi toutes les informations sur le site internet de la Ville de Lyon. Par ce travail, nous permettons ainsi à de nombreuses associations de bénéficier d'équipement de qualité pour leurs activités. Le conseil d'arrondissement s'engage à proposer une communication renforcée pour faire connaître au plus grand nombre cette possibilité qui permet de faire de l'école un véritable lieu de vie au cœur de la cité. Cette volonté d'ouverture des établissements scolaires a vocation à

se renforcer au fil du mandat. C'est ainsi que le futur collègue Gisèle Halimi situé dans le secteur Pré-Gaudry, dont l'ouverture est prévue en septembre 2021 pour deux premiers niveaux, intègre une salle d'activité qui pourra être ouverte aux associations. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du futur déploiement de ces possibilités pour vous, associations du 7^e arrondissement. Je vous remercie.

M. PROSPERI : Merci, mais une partie de la réponse était : est-ce qu'il est possible d'identifier et de lister ? Parce que quand les associations se posent la question, il est certain que si vous êtes sur Gerland, mais qu'il n'y a que des groupes scolaires qui sont libres sur la Guillotière, vous voyez. Je veux dire : existe-t-il un listing, une liste des groupes scolaires disponibles et est-ce que vous pouvez la mettre en place si elle n'existe pas ?

Mme LA MAIRE : Monsieur PROSPERI, c'est bien noté. Effectivement, Lucie VACHER vous a répondu sur la procédure et sur l'existant. Évidemment, puisqu'il y a un existant, il y a un listing de ce qu'il est possible de faire dans les écoles ou non et même de : quelles sont les occupations actuelles de ces écoles. On n'a pas prévu de l'exposer là pendant le conseil d'arrondissement, mais ce que je vous propose, c'est que vous puissiez prendre rendez-vous avec Madame LECLUSE en mairie du 7^e. Vous venez au nom du CVAL et puis elle vous présentera tout cela après avoir obtenu la liste en détail, si ça vous convient comme cela ?

M. PROSPERI : Oui, OK.

Mme LA MAIRE : Est-ce que vous aviez d'autres réactions sur la réponse de Madame VACHER ? Soit Monsieur PROSPERI, soit d'autres élus, si vous le souhaitez.

M. PROSPERI : Moi, je voudrais me permettre, si vous me le permettez, de poser une question par rapport aux autres questions qui ont été posées précédemment. C'est que nous avons eu des réponses de la mairie de Lyon par rapport à la question que j'avais déjà posée, la Gourguillonnaise, par rapport à ses locaux et rien ne bouge. Ça fait 2 mois que nous avons la réponse, donc j'aurais voulu savoir si vous, vous aviez des choses ?

Mme LA MAIRE : Alors, ce n'est pas à l'ordre du jour de ce conseil, mais je vous garantis que ça bouge. Ma directrice de cabinet va revenir vers vous, notamment pour l'organisation d'une visite sur site, mais là, si vous voulez, on est en visio publique du conseil d'arrondissement et l'on doit suivre l'ordre du jour qui a été établi. Et en plus, je pense que si vous parlez de choses qui se sont passées précédemment sans détailler, le public qui nous regarde n'y comprendra rien. Donc, je vous propose d'acter ensemble la réponse que vient de faire Madame VACHER et ensuite de passer à la seconde question du CVAL pour la soirée.

M. PROSPERI : OK. Merci.

Mme LA MAIRE : Qui est contre d'acter la réponse qui vient d'être donnée ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va passer à la seconde question du CVAL qui porte sur la transversalité et l'éclectisme des événements organisés par les associations notamment. Et Monsieur DALLEVET, vous représentez le CVAL ce soir et vous êtes président de l'association La Sauce Singulière. Je vous cède la parole.

- **Saisine du CVAL – Possibilité d'organiser des évènements associatifs transversaux et éclectiques.**

Rapporteurs : M. DALLEVET et Mme GRIES.

M. DALLEVET : Madame la Maire, bonjour. J'espère que vous m'entendez tous. Tout d'abord, je tenais quand même à vous inviter tous à la biennale Hors Normes, c'est dans le 7^e et c'est pour bientôt, c'est en septembre. Je suis un peu gêné, parce que sur la deuxième question, de nouveau je me retrouve devant vous. Je vais commencer par rougir à force. Comment la mairie d'arrondissement peut-elle inciter à la transversalité et à l'éclectisme des événements organisés par les associations ? Il serait intéressant de sortir des sentiers battus en proposant des événements qui associent les activités culturelles, les activités sportives, les démarches de prospection, de protection de l'environnement, etc. La mairie d'arrondissement pourrait-elle apporter son soutien en matière de communication, de coordination et de moyens techniques pour mener à bien ce type de projet. Il est très simple, mais je trouve un peu ridicule le principe de mettre le sport avec le sport, la culture avec la culture, et puis les verts avec les verts. Je pense que les verts peuvent apporter la couleur et se mélanger sur un terrain de foot, je n'en sais rien, puisque je ne fais pas de sport, mais disons que je suis pour la mixité.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur DALLEVET. Est-ce que des élus souhaitent prendre la parole sur le sujet ? Non, donc je vais proposer à Aurélie GRIES de formuler la réponse du conseil d'arrondissement.

Mme GRIES : Oui. Merci beaucoup. Monsieur DALLEVET, mesdames et messieurs les représentantes et les représentants des associations, mesdames et messieurs les bénévoles, habitantes et habitants de notre arrondissement, comme vous le savez, je suis très attachée à la vie associative et j'ai à cœur de soutenir les associations du 7^e arrondissement dans leurs activités et dans leurs événements. Notre volonté politique est d'aller vers la transversalité et la coopération. La coopération invite à la rencontre, à la construction de collectif, à la vie démocratique. Mais, les conditions de réussite de cette coopération, c'est d'avoir envie de travailler ensemble, de bien se connaître et de bien s'organiser. Nous avons porté dès le début du mandat avec Monsieur BOSETTI la création du conseil de la vie associative et locale afin précisément de favoriser la coopération entre différentes associations et l'émergence de propositions, de projets et d'événements éclectiques tout en veillant à la liberté associative. Le CVAL est un réel espace de rencontre pour créer un réseau et favoriser la dynamique de projet, et de nombreuses associations s'y sont emparés en intégrant les commissions au nombre de dix actuellement : le développement et mutualisation des locaux du matériel, la qualité de vie des habitantes et habitants de l'arrondissement, sensibilisation à l'écologie et à l'environnement, citoyenneté et jeunesse, fêtes et manifestations, sport santé enfance, solidarité, développement des liens inter générationnel, éducation populaire, animation du quartier Cité Jardin. Ces commissions sont bien évidemment ouvertes à toutes les associations du 7^e ou intervenants dans le 7^e qui souhaiteraient les investir. Afin de permettre aux associations de se mettre en lien plus facilement, nous allons mettre à jour cet été le site internet de la mairie du 7^e et mettre en place une rubrique vie associative où les associations seront classées par thématique. Pour mettre en valeur les événements proposés par les associations de l'arrondissement, nous allons mettre en place un bulletin événementiel de la vie associative dès septembre. Ce bulletin mensuel sera disponible sur le site de la mairie et sera valorisé sur nos différents réseaux sociaux. Lors de la séance plénière du CVAL du 17 juin, nous avons réalisé une formation concernant la communication afin que les associations puissent coconstruire avec nous ce bulletin. Il existe déjà des événements alliant diverses thématiques dans notre arrondissement. Nous les soutenons soit au niveau communication,

soit au niveau logistique avec du prêt de matériels ou de salles. C'est le cas de la Fête de l'Automne des jardins partagés lyonnais, les fêtes de quartiers, les événements des conseils de quartiers, les fêtes de fin d'année de la maison de l'enfance ou les fêtes de l'Arche de Noé, ou bien encore la fête de fin de saison de la MJC qui aura lieu le week-end prochain. Nous avons aussi pour ambition de développer des événements ponctuels de promotion de la vie associative durant toute l'année, et pour se faire, de collaborer avec les associations locales. Nous avons proposé à l'ensemble des associations membres du CVAL de travailler autour du projet d'animation du forum des associations qui aura lieu le 04 septembre 2021 afin de mettre en avant cette transversalité. La kermesse des Girondins qui aura lieu début juillet a été travaillée en transversalité afin de proposer des activités sportives et culturelles. Notre responsabilité en tant que mairie d'arrondissement est de consolider les capacités d'action des associations tout en préservant l'indépendance de ces dernières. L'enjeu ici tient à la capacité locale à agir collectivement face aux forces centrifuges du « chacun pour soi ». Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Malheureusement, pendant votre réponse, nous avons perdu Monsieur DALLEVET qui a eu un souci de connexion. Je lui aurai bien cédé la parole, mais même s'il revient, il n'aura pas entendu la réponse. On lui fera passer à la fois le texte de votre intervention et le lien vers la vidéo. Est-ce qu'il y a des réactions sur la réponse qui vient d'être donnée ? Je vous propose d'en prendre acte. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci Madame VACHER, Madame GRIES, pour vos réponses. Merci, Monsieur PROSPERI et Monsieur DALLEVET, s'il nous entend en revisionnant ce conseil d'arrondissement, pour votre présence et vos questions. Et puis, évidemment, le CVAL continue de se réunir, les échanges sont riches. Il n'y a pas que la partie questions au conseil d'arrondissement, mais bien justement ce gros travail de transversalité dont parlait à l'instant Madame GRIES. Je vous remercie, Monsieur PROSPERI, à bientôt, peut-être.

M. PROSPERI : À bientôt.

Mme LA MAIRE : Monsieur DALLEVET, vous êtes de nouveau avec nous.

M. DALLEVET : Mes excuses.

Mme LA MAIRE : Est-ce que vous avez pu entendre la réponse de l'adjointe, de Madame GRIES ?

M. DALLEVET : Eh non, tout s'est arrêté. Même le temps s'est arrêté pour moi.

Mme LA MAIRE : Oui, je suis désolée pour ce souci technique. Je proposais justement quand vous étiez encore déconnecté que l'on puisse vous envoyer la vidéo et la réponse par écrit. Et évidemment, ces discussions se poursuivront au sein du CVAL. Merci en tout cas à tous les deux pour votre présence et nous allons passer désormais à l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement.

M. DALLEVET : Bonsoir à tous.

Mme LA MAIRE : Bonsoir. Pour la première délibération, on reste dans la vie locale et démocratie locale. Elle nous est présentée par Monsieur BOSETTI qui après un long travail d'échanges avec les bureaux des trois conseils de quartier du 7^e arrondissement, avec les élus référents des conseils de quartier (Monsieur ESCARAVAGE, Madame GALLICE et Madame PASIECZNIK), va nous présenter ce soir la charte des conseils de quartier du 7^e arrondissement. C'est l'une des prérogatives de l'arrondissement d'écrire et de voter cette charte, donc on ne boude pas notre plaisir. J'ai oublié de faire valider le PV. Bonne remarque. Je vous propose que l'on fasse cette délibération et puis on validera le PV de la dernière fois. Et puis vous dire aussi également que cette charte, comme un peu tous les documents règlementaires, a fait l'objet d'une commission du règlement intérieur et cette commission du règlement intérieur a d'ailleurs permis des améliorations sensibles du texte. Donc, merci aux élus présents ce jour-là. Monsieur BOSETTI, je vous laisse la parole.

1- 34 – Charte de fonctionnement des conseils de quartier du 7^e arrondissement.

Rapporteur : Laurent BOSETTI

M. BOSETTI : Merci beaucoup, Madame la Maire. Chers collègues, nous allons fêter en février prochain les 20 ans de la loi sur la démocratie de proximité. Ce texte instaurait alors officiellement les conseils de quartier et représentait à l'époque, en 2002, une belle avancée démocratique. 20 ans après, le bilan est plutôt contrasté. Si la concertation publique s'est fortement professionnalisée, et même généralisée, la formule même des conseils de quartier a plutôt déçu avec toute une littérature critique sur les écueils de ces instances, marquées par un désamour des habitants à Lyon comme ailleurs. Dans le 7^e arrondissement, nous voulions donc proposer en ce début de mandat une formule retravaillée des conseils de quartier qui fasse volontairement quelques pas de côté et nous le faisons avec humilité, car nous savons qu'aucune commune n'a vraiment trouvé la formule magique en la matière. Cette nouvelle charte de fonctionnement, nous l'avons travaillée pendant 6 mois avec les trois bureaux des conseils de quartier, avec Madame la Maire, avec nos élus référents pour Gerland, Jean Macé et Guillotière, Madame PASIECZNIK, Madame GALLICE, Monsieur ESCARAVAGE, vous les avez cités. Et nous avons aussi pris en compte, vous l'avez dit, l'avis de nos élus d'opposition, Monsieur GEOURJON, Monsieur GRABER, en retenant la quasi-totalité de leurs amendements dans le projet de charte qui vous est proposé ce soir. Et puis, nous avons pu compter sur l'expertise technique de Madame CHAMBONNET que je souhaite remercier tout particulièrement pour son investissement à nos côtés. Au bout du compte, nous avons mené sept réunions de concertation, du diagnostic partagé jusqu'aux propositions en passant par des séquences d'amendement de la charte, et je voulais vraiment remercier chacun et chacune pour ce travail collaboratif vertueux.

Alors, quelles sont donc les ambitions que porte cette nouvelle charte ? Pour faire court, ce soir, j'en retiendrai quatre.

Tout d'abord, nous avons voulu ouvrir le conseil de quartier à l'ensemble des habitants. C'est-à-dire en conciliant tous les types d'engagements, engagements ponctuels ou engagements sur la durée. Nouvel horizon, ainsi, l'assemblée de quartier annuel avec une invitation à tous les habitants, c'est-à-dire que l'on soit inscrit ou pas au conseil de quartier. Nous reconnaissons ainsi à nos concitoyens, nos concitoyennes, le droit à une participation d'un soir, qu'elle soit colérique, qu'elle soit discrète, épisodique, muette, vous pouvez ne faire que passer au conseil de quartier pour exprimer vos préoccupations ou simplement pour vous tenir informé.

Ensuite, et c'est notre seconde intention, nous voulons éviter la notabilisation du conseil de quartier. Jusqu'à présent, les conseils de quartier reposaient essentiellement sur un noyau dur de volontaires, investis de longue date, et d'ailleurs dévoués à leur quartier et qui portaient à

bout de bras son activité. Et pour autant, si nous les en remercions, le conseil de quartier ne peut pas assoir sa légitimité sur la seule abnégation de quelques-uns qui deviennent, de fait, décisionnaires pour tous les autres. Nous faisons donc le choix de renverser la pyramide. L'instance la plus importante du conseil de quartier, c'est désormais l'assemblée de quartier annuelle qui permet d'entendre les préoccupations du plus grand nombre. Et l'assemblée de quartier impulse ensuite des ateliers projets, des ateliers thématiques qui seront chargés de faire émerger des propositions. Du coup, il n'y a plus de bureau décisionnaire, mais plutôt, ce qui est proposé dans la charte, une équipe d'animation citoyenne qui est là pour être facilitatrice, qui aide à organiser l'assemblée annuelle et les ateliers pour impliquer la population très largement.

Notre troisième intention dans cette charte est de redonner une centralité aux conseils de quartier dans le débat public. Prenons l'exemple de notre concertation sur Gabriel Péri. Actuellement, nous organisons sept ateliers thématiques en invitant un très grand nombre d'acteurs locaux autour de la table. Puis, Madame la Maire l'a dit en introduction de séance, nous allons inviter les habitants intéressés le 30 juin prochain pour une réunion publique de restitution. Très bien. Mais où est le conseil de quartier Guillotière là-dedans ? Il en est réduit finalement à être un invité parmi d'autres alors même qu'il devrait pouvoir, d'une certaine manière, incarner la voix du quartier. Notre pari est donc de faire atterrir demain les grandes concertations de la Ville et de la Métropole au sein des conseils de quartier. Cela ne sera pas forcément facile, il faudra faire bouger des grosses institutions et cela demandera sans doute un peu de temps, un peu d'acculturation, mais ainsi, le conseil de quartier ne sera plus un invité parmi d'autres, mais redeviendra ce qu'il aurait dû être : l'espace central de la concertation qui est bien sûr ouvert à toutes et tous, à tous les habitants, à tous les acteurs locaux.

Et enfin, notre dernière intention dans cette charte, c'est celle de mieux outiller nos conseils de quartier. Je pense au budget participatif de 50 millions d'euros à l'échelle de la Ville de Lyon à compter de 2022, que les conseils de quartier pourront débattre. Je pense aussi au budget pour les initiatives des conseils de quartier que nous avons déjà multiplié par deux, là aussi à l'échelle de la Ville de Lyon depuis 2021 avec un budget de 60 000 euros, et deux de nos conseils de quartier pour trois projets déposés ont pu en bénéficier en ce début d'année. Ou je pense encore dans la charte à la prise en charge par la mairie d'arrondissement de dépenses de communication et d'aide à l'animation des réunions. Notamment pour l'équipe d'animation citoyenne. Et puis, par ailleurs, en termes d'outils, nous demandons à nos élus référents de conseils de quartier de venir en appui des conseils avec une lettre de liaison périodique, un tableau de bord de suivi des demandes du conseil de quartier, ou encore une cartographie des concertations pour mieux anticiper les projets qui seront soumis aux débats publics.

Voilà, chers collègues, les principaux apports de cette charte des conseils de quartier. C'est donc un beau défi que nous aurons à cœur de relever ces prochains mois. Nous commencerons ce travail dès le mois de septembre avec une campagne d'inscription auprès de l'ensemble de la population du 7^e arrondissement dans toutes les boîtes aux lettres. Dans l'attente, je vous propose d'adopter cette charte des conseils de quartier comme une première étape.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Monsieur GRABER et Monsieur VOITURIER. Allez-y, Monsieur GRABER.

M. GRABER : Merci, Madame la Maire. Ça sera une intervention très rapide pour remercier aussi bien Monsieur BOSETTI que l'ensemble des élus et des services qui ont travaillé sur l'évolution de cette charte. J'ai eu l'occasion de suivre de près les sujets des conseils de quartier et je sais la difficulté à renouveler ces instances, à leur redonner du sens et à les

réinscrire malgré leur nom au cœur et au sein des quartiers, donc je salue le travail qui a été effectué. Je salue aussi la méthode et le fait d'avoir écouté les observations que Christophe GEOURJON et moi-même avons pu faire. Je voterai bien évidemment cette charte qui me semble aller dans le bon sens, en tout cas dans le sens d'une expérimentation pour une amélioration des choses et donc, je souhaite que tout ça fonctionne au mieux. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GRABER. Monsieur VOITURIER.

M. VOITURIER : Oui, peut-être souligner que cet exercice de collaboration entre la démocratie représentative et la démocratie participative est périlleux et que dans cet exercice, il y a des tentations et des aspirations. Il y a des tentations du côté des élus, tentations de présider seul les conseils de quartier, comme si les conseils étaient incapables de s'organiser et de faire des choix. On voit ça dans certaines chartes pas très loin. Tentations aussi, parfois, de vouloir changer le peuple, changer les membres du conseil de quartier, notamment parce qu'ils ne représenteraient pas assez bien le quartier alors que c'est aux élus de représenter et que la force de travail et de proposition des membres des conseils de quartier mérite d'être reconnue. On a quelques tentations aussi du côté des membres des conseils de quartier de verrouiller les postes pour rester en place, de se considérer parfois comme les intermédiaires entre la population et les élus. Bref, d'exercer la place de représentant à la place de ceux qui sont désignés pour ça, à savoir les élus. Et comme si les élus étaient incapables de discuter directement avec leurs concitoyens. Alors, ces tentations, elles relèvent d'une même volonté qui est celle de faire prévaloir son point de vue et de nier la pluralité des points de vue, c'est-à-dire la démocratie. Dans la charte qui nous est proposée ce soir, on trouve d'autres aspirations et des aspirations à favoriser la participation du plus grand nombre aux affaires publiques avec les assemblées plénières annuelles, une invitation à ces assemblées qui va être distribuée dans toutes les boîtes. La reconnaissance de la participation ponctuelle, une inspiration à une dynamique de travail collectif avec des bureaux qui sont en capacité d'assurer à la fois la continuité du travail et en même temps du renouvellement avec cette idée intéressante de tirage au sort à partir du moment où l'on a plus de 12 volontaires. Et des bureaux qui s'organisent avec une certaine liberté dans l'objectif d'animer les travaux de l'ensemble des membres. Une aspiration à une collaboration fructueuse entre les membres des conseils de quartier et la mairie, puisque la mairie va débloquer un budget, soutenir les actions de communication, avoir des élus référents qui seront présents dans les réunions. Et enfin, une aspiration à rendre le travail des conseils de quartier intéressant en leur permettant de se prononcer sur des sujets à enjeux. Mais, ça, c'était une critique par rapport à ce qu'il se passait avant, quand même. Des sujets à enjeux et un programme de travail discutés en assemblées plénières. Ces aspirations relèvent d'un même principe qui est de travailler avec les autres en intelligence collective et en cherchant l'intérêt général. Alors, c'est vrai que cette charte a été le résultat d'un long chemin de plusieurs mois et parsemé d'aspérités, mais le résultat est bon, les tentations ont été écartées, les aspirations ont pu se révéler et donc, merci à Laurent BOSETTI, aux trois élus référents des conseils de quartier, et bien sûr à tous les membres des conseils de quartier qui se sont investis dans ce beau chantier.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Et effectivement, merci, Monsieur BOSETTI pour ce retravail. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La charte est adoptée, merci à vous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Avec un petit peu de retard, et je vous prie de m'excuser, je vais vous proposer d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 mai dernier.

- **Approbation du PV de la séance du 11 mai 2021**

Mme LA MAIRE : Est-ce que celui-ci appelle des remarques ou des observations ? Non, je le soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer à la délibération 2514 que j'ai le plaisir de vous rapporter.

2- 2514 – Dénomination d'un espace public place Hevrin Khalaf à Lyon 7^e – Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Il s'agit de la dénomination d'un espace public. Une remise en contexte, tout d'abord, au mois de juillet dernier, mon adjoint à l'urbanisme, Boris MIACHON DEBARD, est saisi pour avis sur une déclaration préalable concernant la place derrière l'ancien garage Citroën situé à l'angle des rues Salomon Reinach et de Marseille. Compte tenu des plans présentés accordant selon nous une place trop importante au minéral dans un espace très urbanisé, la mairie du 7^e rend un avis négatif. Suivi par celui de la Ville, Monsieur Raphaël MICHAUD qui nous a suivis sur ce sujet-là. La Métropole revoit donc ses plans pour faire de cet espace un poumon vert en devenant en plein cœur du 7^e arrondissement. Une surface importante d'espace vert est créée, des arbres sont plantés, quatre ont été conservés et six nouveaux arbres ont été plantés. Une voie pavée entre la Rue Salomon Reinach et le garage Citroën est conservée en tant qu'accès pompiers, mais son tracé est revu, justement, pour sauver les arbres qui devaient être abattus. Cet espace est également le parvis d'entrée de l'école INSEEC et donc, il a été pensé pour accueillir les étudiants pendant leur pause. Voilà le contexte et voilà la place sur laquelle nous allons nous prononcer ce soir. Les travaux sont terminés et je vous propose ce soir de donner une identité à cette place. Cette identité, c'est celle d'Hevrin Khalaf. Cette identité, c'est celle d'une femme, forte, fière, figure emblématique du camp de la paix dans un pays en guerre depuis 2011. Hevrin Khalaf était connue de toutes celles et ceux qui travaillent dans le nord de la Syrie, diplomates, journalistes, politiques, tout le monde connaissait le visage et la détermination de cette militante pour la conciliation, la négociation, la paix, pour une Syrie démocratique, plurielle et décentralisée. Un pays où Arabes, Kurdes, Chrétiens, Musulmans ou Yézidis pourraient participer à la vie de la cité et vivre en paix et en bonne intelligence. Militante féministe investie, elle avait aussi salué la progression de la condition des femmes dans le nord et l'est de la Syrie par l'impulsion de mouvements des femmes Kurdes. Alors qu'elle rêvait d'une société riche de ses différences et incarner un projet politique humaniste face au régime de Bachar el-Assad ou au groupe armé État islamique, alors que son travail était reconnu par ses pairs et avait une portée vitale pour de nombreuses femmes du Rojava, elle a été torturée et assassinée à 35 ans par les terroristes islamistes. C'était en 2019. Nommer cette place végétalisée dans ce quartier de la Guillotière multiculturel et à deux pas de l'espace culturel de la Mésopotamie, de la Place Mazagran, par le nom de cette femme est hautement symbolique. C'est l'affirmation de valeurs du féminisme, du pacifisme, de la liberté, de la fraternité qui sont plus fortes que la peur. C'est un acte d'espérance. Cet automne, lors du dévoilement de la plaque, la mairie du 7^e arrondissement organisera un temps fort pour commémorer cette femme exceptionnelle en

lien avec les associations de défense des Kurdes qui agissent dans le 7^e, mais aussi dans toute la métropole de Lyon. Je vous propose donc de donner un avis favorable à ce rapport. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je vous soumetts donc cette dénomination au vote pour nommer cette place Hevrin Khalaf, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Sans transition aucune, nous allons passer au rapport 2502 qui devait être présenté par Monsieur ESCARAVAGE, mais qui est excusé ce soir, je vais donc vous la présenter.

3- 2502 - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My presqu'île pour la mise œuvre des actions de management de centre-ville Approbation des conventions-cadres - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteure : - Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Il s'agit de l'attribution de subvention aux structures de management de centre-ville, en l'occurrence My presqu'île et Lyon 7 Rive gauche. Pour ce qui nous concerne, c'est plutôt Lyon 7 Rive gauche. Pour revenir rapidement sur ce que sont les managers de centre-ville, c'est une méthode de gouvernance territoriale qui vise à coordonner les efforts et les ressources des acteurs publics et privés pour promouvoir et valoriser les centres-villes auprès des investisseurs, mais également pour donner des raisons objectives aux usagers de réaliser leurs achats. Je mesure depuis 1 an maintenant l'utilité et les conseils précieux des personnes de Lyon 7 Rive gauche. Aujourd'hui, nous allons voter la nouvelle convention qui prend en compte les nouvelles orientations politiques via quatre axes.

Le premier : rechercher des partenariats et mettre en place des actions de reporting.

Le second : renforcer le commerce du 7^e par des actions en lien avec l'immobilier commercial. Ensuite, faire du commerce et de l'artisanat des leviers de l'animation du territoire, développer la proximité avec les acteurs du commerce, développer des actions événementielles, assurer le relai des informations et actions portées par les partenaires publics, soutenir les commerçants et artisans impactés par la crise sanitaire, valoriser et faire rayonner le territoire grâce aux commerces.

Dernier axe de cette nouvelle convention, se faire le relai des informations et actions portées par la collectivité, gestion des déchets et biodéchets, actions sur l'éclairage des commerces et les économies d'énergie, transmission d'informations et participation à divers événements. Effectivement, nous sommes en lien avec Lyon 7 Rive gauche sur tous ces domaines. Je voulais à nouveau les saluer et donner quelques exemples d'actions qu'ils peuvent faire dans le 7^e arrondissement en ce moment. Par exemple, Lyon 7 Rive gauche a organisé avec Pôle Emploi des webinaires sur les aides à l'embauche à destination des commerçants de l'arrondissement. Ils ont également recensé les offres d'emploi de ces mêmes commerçants, donc il y a 28 entreprises qui ont été recensées et elles proposaient une quarantaine d'offres d'emploi. Également, pendant l'ensemble de la crise Covid, Lyon 7 Rive gauche a animé la boucle WhatsApp des commerçants et a ainsi pu être très réactive et répondre à leurs questions, notamment concernant les aides. Ils ont été à l'origine de la convention avec le Sytral pour permettre aux TPE/PME d'avoir des abonnements TCL à moindre coût. Ils ont, avec l'aide de la Métro, obtenu la livraison gratuite de commandes via le collectif Fends la Bise. Et bien sûr, avec leur fameuse newsletter, je ne sais pas si vous la recevez toutes et tous, mais elle est extrêmement instructive. Chaque semaine, nous sommes au courant des

ouvertures et des fermetures des commerces de l'arrondissement. Si vous ne la recevez pas, je vous suggère de vous y abonner. Afin de poursuivre ces actions, l'association Lyon 7 Rive gauche a sollicité un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 euros, ce que nous vous proposons de leur accorder ce soir par cette délibération. Il est également proposé de renouveler la mise à disposition de leur local.

Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je la soumets donc à vos voix. Qui est contre ?

M. MONOT : Madame la Maire, pardon, je précise que Clément ESCARAVAGE m'ayant donné son pouvoir, étant membre du CA de Lyon 7 Rive gauche, il ne prendra pas part au vote.

Mme LA MAIRE : C'est noté, merci, Monsieur MONOT. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie et c'est bien noté de la non-prise part au vote de Monsieur ESCARAVAGE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ne participe pas au vote : Clément ESCARAVAGE

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport suivant qui va nous être présenté, si je ne me trompe pas dans mon ordre, par Monsieur ORGOGOZO. Il s'agit du rapport 2483 sur les écoles de musique. Vous avez la parole, Monsieur ORGOGOZO.

4- 2483 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69 900 euros enveloppe « fonctionnement école de musique » et Casino - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Bonsoir à tous et à toutes. Concernant cette délibération qui vise l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69 900 euros. Elle touche à la politique que souhaite développer le maire de Lyon et son adjointe à la culture, de l'enseignement artistique et culturel au travers de l'enseignement musical. Celui-ci est en effet important à plusieurs titres. D'abord, car cela fait partie d'une volonté des élus de la majorité, et, j'imagine, des autres aussi, d'ailleurs, de renforcer la pratique artistique. Et quand je dis ça, j'insiste bien sur le mot « pratique », car c'est, il me semble, elle qui permet de vraiment intégrer ce que la culture et l'art peuvent nous apporter dans notre vie de tous les jours. Ensuite, car celle-ci ne souffre pas nécessairement d'une barrière d'apprentissage moteur ou cognitif, ainsi, cela en fait une discipline assez naturelle lorsque l'on souhaite s'adresser aux jeunes, voire très jeunes enfants. L'ambition affichée dans cette délibération est donc celle de la pose d'une première pierre dans l'établissement d'une politique publique d'éducation artistique et culturelle. L'objectif à terme est de pouvoir créer un réseau qui permet d'assurer l'enseignement musical des enfants Lyonnais. Ce réseau doit certes s'appuyer sur des structures déjà bien établies comme le conservatoire ou l'orchestre national de Lyon, mais ne peut se passer de travail en synergie avec d'autres structures, notamment associatives, afin de proposer un maillage plus adapté du territoire. Si l'on prend l'exemple du conservatoire, le 7^e est ainsi le seul arrondissement à ne pas avoir d'antenne sur son territoire. Cette réflexion commune commencera d'ailleurs, vraisemblablement, en septembre prochain pour rencontrer tous les acteurs de l'enseignement musical afin de travailler à une programmation commune et de réfléchir à un schéma directeur avec des objectifs et des axes communs pour toutes les structures impliquées. Ces réflexions seront aussi particulièrement utiles lors du renouvellement de la charte d'enseignement musical de Lyon et de la charte de coopération culturelle pour 2022.

Cette délibération propose une augmentation de l'enveloppe dédiée à l'enseignement musical associatif. Pour rappel, les structures associatives de Lyon enseignent la musique à environ 3 000 élèves, soit le même ordre de grandeur que le conservatoire, mais pour un budget élevé par la Ville 100 fois moins élevé puisqu'il est de 70 000 euros dans cette délibération. Quand bien même leurs missions ne sont pas identiques, il apparaît clair qu'un soutien plus appuyé aux structures associatives devenait nécessaire. Dans le 7^e arrondissement, c'est l'EM7 qui se voit attribuer une subvention. Cette association dispense une formation musicale complète (solfège, pratique instrumentale/vocale, soliste ou non) à environ 300 élèves. Elle est fortement implantée dans l'arrondissement par le biais d'organisation de manifestations comme les concerts des élèves au Parc Blandan qui ont eu lieu les samedis depuis début juin, ou avec d'autres structures du 7^e arrondissement : Plug n'Play, le 6^e Continent et d'autres. Elle connaît par ailleurs une croissance constante, hors période Covid, évidemment, et peine de plus en plus à répondre à une demande que la pression démographique ne cesse d'accentuer. Il est donc normal que la Ville lui vienne de plus en plus en aide.

Ainsi, pour l'EM7, cette délibération propose de doubler la subvention attribuée pour la faire passer de 4 500 euros en 2020 à 10 000 euros en 2021 afin de l'aider dans les nombreux projets qu'elle souhaite développer, mais peine à réaliser par manque de moyens.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Je pense en plus que cette délibération tombe à pic au lendemain de la Fête de la musique. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Oui, Monsieur GRABER, je vous en prie.

M. GRABER : Merci, Madame la Maire. Une intervention courte. D'une part pour vous remercier, Monsieur ORGOGOZO, et les équipes de la Ville de Lyon, la direction aux affaires culturelles pour le passage de cette subvention à 10 000 euros, qui marque effectivement l'effort de la Ville par rapport à l'engagement de cette structure extrêmement dynamique sur notre arrondissement. Et vous poser une question concernant les problématiques de locaux que rencontre cette structure associative depuis très, très longtemps. Hébergée au cœur d'un collège à côté de la Place Saint-Louis, dans des conditions assez aléatoires puisqu'ils ne savent pas d'une année sur l'autre s'ils pourront rester accueillis au sein de cet établissement scolaire. Est-ce que vous avez des propositions, des réponses par rapport à cette problématique qu'ils ont aujourd'hui de locaux et notamment d'inscription dans la durée pour pouvoir continuer à mener leurs actions sur le 7^e ? Je vous remercie.

M. ORGOGOZO : Oui. Concernant l'insécurité sur les locaux, on a organisé une réunion avec le personnel gérant du collège Saint-Louis, ça n'est pas un problème en soi dans le sens où ils ont garanti que l'accès aux locaux par l'EM7 était pérenne dans le temps. En tout cas pour plusieurs années, au moins 3 ans. Après, effectivement, eux aussi ont des problèmes de visibilité sur leurs propres locaux. Après, quand je mentionnais qu'ils avaient beaucoup de projets, c'était notamment de s'étendre plus dans l'arrondissement, parce que là, ils sont un peu limités par les locaux que propose le collège Saint-Louis, et là, on est en discussion avec eux, on n'a pas encore de solutions claires à leur proposer, mais il y a plusieurs pistes que l'on discute avec eux. En tout cas, c'est un sujet sur lequel on essaie d'être très actifs et l'on est très conscients de ces problèmes.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO, j'ajoute que l'EM7 a fait des demandes de créneaux dans les salles associatives de la mairie du 7^e arrondissement et nous avons eu la commission d'attribution des salles avec Madame GRIES il y a 2 semaines environ et toutes les demandes de créneaux ont pu être honorées. Et d'ailleurs, j'en profite pour dire que c'est le cas de toutes les demandes de créneaux de toutes les associations. Parfois, il a fallu arranger, changer de salles, éventuellement décaler d'une demi-heure, mais un travail très fin

mené par les services de la mairie du 7^e nous a permis d'accepter toutes les demandes de créneaux pour l'année qui va commencer à la rentrée scolaire. Et donc, l'EM7 aura des créneaux également.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à nouveau à Monsieur ORGOGOZO pour les trois ou quatre rapports suivants.

M. ORGOGOZO : Les quatre rapports.

Mme LA MAIRE : Vous avez la parole, Monsieur ORGOGOZO.

5- 2423 - Attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 382 000 euros - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

6- 2427 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 212 000 euros - enveloppe FIMA - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

7- 2429 - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 associations dans le domaine du cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Casino pour un montant global de 157 000 euros - Approbation d'une convention - Direction des Affaires Culturelles

8- 2431 - Attribution de subventions de fonctionnement à 26 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC pour un montant global de 231 000 euros - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci beaucoup. Il s'agit des délibérations 2423, 2427, 2429 et 2431. Je fais une présentation commune. L'objet de ces délibérations est de proposer diverses subventions prises sur le Fonds d'Intervention Culturel de Lyon où le Fonds d'Intervention des musiques actuelles de Lyon dans les domaines du théâtre, des musiques actuelles, du cinéma et des arts visuels en général. Mais aussi de la danse et du cirque. Rassurez-vous, je vais vous épargner ici une longue liste des diverses structures mentionnées dans ces délibérations, mais j'énoncerai juste succinctement la volonté qui sous-tend ces différentes subventions revues globalement à la hausse.

Tout d'abord, il s'agit de continuer le travail de rééquilibrage progressif des subventions allouées à différentes structures afin de participer à proposer des conditions de travail et de production d'œuvres plus favorables aux artistes.

Ensuite, par le biais des critères utilisés pour évaluer les différents projets, cela permet de favoriser notamment le rayonnement et la production locale afin de renforcer le lien entre les artistes et leur public. Cela a à la fois des bénéfices sur le lien social et la place de la culture dans la vie des citoyens, mais aussi à mon sens sur la pérennité de la création culturelle afin de la rendre plus résiliente qu'un système entièrement globalisé qui a montré ses faiblesses

en 2021 et ne manquera sans doute pas de les exposer à nouveau lors des prochaines crises, qu'elles soient sanitaires, environnementales, énergétiques ou autres.

Et enfin, notre rôle est évidemment d'assurer le maintien absolument fondamental à tout le secteur qui a été dans l'impossibilité de programmer ses créations sur la saison 2020-2021. Le fonds d'urgence déployé par la Ville de Lyon a participé à soutenir de nombreuses structures en plein cœur de la crise, mais il s'agit maintenant de les aider pour retrouver une activité plus normale. Et l'affluence du public dès la réouverture des différents lieux montre bien qu'ils sont plus essentiels que ce qu'on nous a annoncé l'année dernière. Au niveau du 7^e arrondissement, cela concerne une vingtaine de structures pour un montant global d'environ 130 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Monsieur GRABER, puis Madame GRIES.

M. GRABER : Merci, Madame la Maire. Je voulais attirer votre attention, mais peut-être êtes-vous déjà informée un peu en parallèle de ces délibérations, sur la situation du théâtre Lulu sur la Colline. Nous avons découvert dans la presse spécialisée que cette structure est en redressement judiciaire depuis quelques mois maintenant, en raison de la crise sanitaire, exclusivement. Je voulais savoir si vous étiez informée de cette situation, si vous avez été sollicitée par ces porteurs de projets où l'on a peu de théâtres, globalement, sur le secteur de Gerland alors que c'est un secteur, je ne vous apprend rien, extrêmement peuplé et qui continue à se peupler. D'où ma question : êtes-vous au courant de cette situation, avez-vous rencontré ces acteurs, êtes-vous en lien avec eux pour éventuellement les accompagner sur éventuellement une démarche de reprise de leur activité ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GRABER. Madame GRIES, je réponds rapidement et puis je vous donne la parole. Non, nous n'avons pas été sollicités par le Théâtre Lulu sur la Colline, mais évidemment, suite à votre interpellation, nous allons prendre langue avec eux et voir comment la collectivité peut agir sur ce dossier. Je vous rejoins, évidemment, sur le manque d'équipement culturel, notamment dans cette partie de l'arrondissement, je crois qu'ils sont positionnés à un endroit assez stratégique et donc, effectivement, ça serait dommage qu'ils disparaissent, donc merci pour cette alerte. Je cède la parole à Madame GRIES.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. 429 jours. Est-ce que ce nombre vous parle ? C'est le temps où le monde culturel a été mis à l'arrêt en France. Les élus de Lyon en Commun soutiennent avec enthousiasme l'ensemble des délibérations présentées en faveur de la création artistique dans le domaine du cinéma, de la littérature, de la musique, des arts visuels, de la danse et du cirque, en faveur des lieux de festival de proximité et des pratiques artistiques amateurs. La culture, ce bien commun essentiel a été un sujet important lors de notre campagne Lyon en Commun il y a déjà plus de 1 an. Conscients que pour réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles, il fallait mettre en place des politiques dotées de moyens plus importants. Cette politique a été portée vaillamment depuis par Nathalie PERRIN GILBERT, adjointe déléguée à la culture à la Ville de Lyon. Ce n'est pas une mince affaire quand la crise sanitaire a mis clairement en évidence notre nécessité de culture. Lorsque des milliards de personnes sont physiquement éloignées les unes des autres, c'est la culture qui nous rapproche et nous évade, qui permet la cohésion sociale. Elle est le lien qui nous unit et réduit la distance qui nous sépare.

Les lieux culturels ont rouvert depuis plus de 1 mois et ce sont nos liens sociaux, notre socialisation, que nous avons retrouvés. Ce n'est pas pour autant que nous devons oublier que le secteur culturel a été le premier affecté par cette crise et le confinement, et subit encore de plein fouet les conséquences. Près de 692 900 personnes en France, soit l'équivalent de

la population d'une ville entre Lyon et Marseille, travaillent dans les secteurs culturels. De nombreux et de nombreuses artistes, auteurs et autrices, majoritairement des travailleurs indépendants se retrouvent précarisés aujourd'hui. Conscients de devoir soutenir l'écosystème culturel en fonction des besoins des acteurs pour pouvoir subsister, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse et inclut de nouvelles structures. Notre vision n'est pas une vision courttermiste. La pérennité des associations culturelles est cruciale pour nos collectivités, pourtant, depuis 2016, sous le mandat de Monsieur WAUQUIEZ, le Fonds d'Investissement Culturel a drastiquement baissé et marque le désengagement de la région pour cette thématique. Les dotations aux compagnies ont décliné. Les structures d'animation culturelles ont fermé. Plusieurs centaines d'emplois ont été supprimés. Le plan d'urgence régional de 32 millions d'euros mal réparti ne pourra effacer des années de disette. À la Ville de Lyon, nous avons fait le choix de soutenir la production artistique et culturelle avec 20 % du budget de fonctionnement et 10 % du budget de l'investissement. La stratégie culturelle portée par notre majorité est un choix politique important. Un pilier de la politique de notre ville et une nouvelle ère pour ancrer la démocratie et la justice sociale dans notre cité. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Je soumetts donc ces quatre délibérations à vos voix. Une par une, évidemment. D'abord la numéro 2423. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : La suivante, la numéro 2427. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : La suivante, numéro 2429. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et la dernière, numéro 2431. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Bienvenue, Madame LESCLUSE. Et Monsieur GEOURJON, pardon, je ne vous ai pas salué tout à l'heure.

On va passer aux dernières délibérations concernant la culture, ou même l'événementiel, parce qu'il s'agit de deux délibérations qui traitent de notre événementiel estival avec la Fête de la musique et « Tout l'monde dehors ! ». Je cède à nouveau la parole à Monsieur ORGOGOZO pour les 2505 et 2507.

9- 2505 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 - Approbation de conventions - Direction des Événements et Animation

10- 2507 - Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2021 - Approbation de conventions - Direction des Événements et Animation

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Merci. Alors, ces deux délibérations concernent la programmation de la Fête de la musique et du festival « Tout l'monde dehors ! ». Comme vous le savez sans doute, la Fête de la musique a dû être profondément remaniée cette année pour satisfaire aux contraintes sanitaires. Même si quelques représentations ont pu avoir lieu hier, plusieurs sont à venir les prochains week-ends de juillet, les vendredis et samedis. Dans le 7^e arrondissement, le Parc de Gerland sera à l'honneur pour accueillir des concerts organisés par le 6^e Continent, la MJC Jean Macé et l'EM7 que l'on ne présente désormais plus. Concernant la Fête de la musique, le montant total des subventions s'élève à 42 275 euros. Concernant « Tout l'monde dehors ! », la Ville de Lyon, malgré la crise sanitaire propose pas moins de 80 projets entièrement gratuits de fin juin à fin août dans tous les arrondissements de Lyon. Pour le 7^e arrondissement, une attention particulière a été portée pour rétablir une programmation qui soit équilibrée entre les différentes formes artistiques, les différents publics visés, que ça soit des spectacles jeunes ou non, tout en assumant aussi de vouloir soutenir des thématiques qui me semblent importantes. Un exercice difficile, donc, mais que j'ai été très heureux de faire étant donné la richesse des projets des artistes ou structures lyonnaises. Je tiens donc ici à les remercier chaleureusement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Sur ces deux délibérations, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas, je les sou mets donc à vos voix une par une. La 2505 sur la Fête de la musique, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et la 2507 sur « Tout l'monde dehors ! », qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté également.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais désormais céder la parole à Madame GRIES pour la présentation de la prochaine délibération concernant le domaine de la santé, et notamment des subventions de fonctionnement à des structures qui sont très actives et précieuses dans ce domaine. Madame GRIES, je ne vous vois plus, mais vous avez la parole.

11- 2452 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 206 618 euros - Direction du Développement Territorial

12- 2265 - Lancement de l'opération n° 07SEOMS « Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon » et affectation d'une partie de IAP n° 2021-1, programme 00014. Approbation du projet de la Convention-cadre et de la Convention financière pour le versement d'une subvention à la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création de l'Académie OMS à Lyon. - Direction de l'Écologie Urbaine

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Mais je suis toujours là et je vais vous présenter les deux délibérations à la suite. Quel est l'un des plus grands défis des 10 prochaines années ? Le suspense est à son comble, la santé. Le contexte de la crise sanitaire a exacerbé les fragilités existantes, mais nous a enfin fait prendre conscience que la santé est un investissement pour l'avenir. Nous avons toutes et tous été touchés par la situation, et non seulement la population souffrant de troubles psychiques avant la crise. Inquiétude autour du virus, stress lié aux confinements, restriction de liberté, perte d'emploi, de revenu, ou réduction des liens sociaux. L'OMS/Europe et Santé Publique France rapportent une augmentation claire des niveaux d'anxiété et de stress. Plus d'un adulte sur trois montre un niveau de souffrance psychique qui s'élève à un sur deux chez les jeunes. En plus de ça, la crise sanitaire et les confinements associés ont favorisé les conduites addictives et les populations les plus vulnérables sont particulièrement touchées. Au cours de l'année écoulée, plus d'un consommateur sur trois a nettement augmenté sa consommation de tabac, de cannabis ou de médicaments psychotropes. La crise a également grandement ralenti la lutte contre le VIH Sida et contre les infections sexuellement transmissibles. Le nombre de dépistages du VIH a diminué. Entre janvier et octobre 2020, la baisse aurait atteint 10 % par rapport à 2019. Il nous semble alors en conséquence urgent de rétablir au plus vite la prévention et le dépistage de ces pathologies.

Ainsi, la programmation financière présentée dans la délibération 2452 reconduit les financements aux associations œuvrant dans le cadre de la prévention des conduites à risque, renforce le budget en faveur de la prévention en santé mentale, et introduit des nouvelles associations. Nous portons une attention particulière aux publics les plus vulnérables et principalement les jeunes.

C'est également pour réaffirmer notre volonté de développer une approche globale de santé, et pour réduire les inégalités de santé que nous présentons la délibération 2265 concernant la création de l'académie OMS. Dès le moment où l'on appréhende la santé de manière plus large que les maladies, il est nécessaire de ne pas considérer la médecine interventionniste et curative comme unique solution. C'est dans ce cadre que la prévention et la promotion de la santé jouent un rôle fondamental. L'Organisation mondiale de la Santé fixe des objectifs ambitieux d'ici à 2023. C'est l'objectif « 3 milliards ». 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle. 1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées dans des situations d'urgence sanitaire. Et 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être. Malgré une augmentation considérable des personnels de santé au niveau mondial, il manquera toujours 18 millions d'agents de santé d'ici 2030 et les pays à faibles revenus seront confrontés aux plus grandes difficultés en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre.

C'est pourquoi le projet de l'académie de l'OMS a vu le jour en 2019. Cette structure de formation multilingue en présentiel et en ligne devrait devenir une référence au niveau mondial en matière de santé publique. Elle a pour objectif de renforcer massivement les compétences du personnel de l'OMS, mais aussi des dirigeants, des enseignants, des chercheurs, des agents de santé et du grand public, des 194 États membres de l'organisation internationale. Cela représente environ 16 000 apprenants qui seront accueillis annuellement sur site. L'académie offrira un milieu d'apprentissage constitué d'un pôle à Lyon et de ses six antennes régionales qui sont l'Afrique, les Amériques, l'Asie du Sud-Est, l'Europe, la Méditerranée orientale et le Pacifique occidental. L'académie abritera également un centre de simulation pour les situations d'urgence sanitaire. Sans attendre l'inauguration prévue pour mi-2023, une cinquantaine de formations en ligne devrait être disponible dès cet été sur le catalogue en ligne. Cette structure qui sera implantée au cœur du Biodistrict Lyon-Gerland avec l'agence de recherche sur le cancer est en partie financée par les collectivités territoriales. C'est une formidable présence pour notre territoire et nous pourrons ainsi travailler en collaboration avec l'OMS. Pour exemple, les sapeurs-pompiers lyonnais doivent élaborer une formation sur la gestion de la prise en charge de victimes dans le cas de catastrophes de grande ampleur. De

par ces deux délibérations, la Ville de Lyon réaffirme son double engagement, aussi bien en matière de santé publique locale que pour la construction de la santé comme bien commun mondial. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur l'une des deux délibérations ? Monsieur GRABER, puis Madame DE LAURENS. Allez-y, Monsieur GRABER.

M. GRABER : Merci, Madame la Maire. Mon intervention portera sur l'académie de l'OMS. Je ne reviendrai pas sur tout ce que vous venez de dire, Madame GRIES, pour présenter ce dossier et l'académie de l'OMS, les choses sont extrêmement claires. Je souhaite juste apporter ici, ou plutôt rendre un hommage ici à George KÉPÉNÉKIAN qui au cours du précédent mandat, que ça soit à la Ville ou à la Métropole, a porté activement ce sujet pour permettre l'implantation de cette académie sur le territoire de Lyon, et encore plus au sein du Biodistrict, ce qui lui donne tout son sens, ou qui donne, ou qui renforce tout le sens du vieux district en lui donnant une vocation supplémentaire autour de cette organisation mondiale, vous l'avez bien rappelé, de formations, d'ouverture aux autres. En espérant effectivement que cette organisation sera en capacité d'être ouverte sur l'hyper proximité. On parle souvent des problématiques de santé dans le sud de Gerland, mais aussi dans notre ville et sur le territoire. Les premières actions que vous avez rappelées, Madame GRIES, vont dans ce sens. Espérons, effectivement, que ça s'inscrira dans la durée, mais je tenais à rendre cet hommage à George KÉPÉNÉKIAN qui a énormément porté ce sujet sur le précédent mandat. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GRABER. Oui, Monsieur GEOURJON ?

M. GEOURJON : Oui, Madame la Maire, merci. Dans la continuité de l'intervention de Loïc GRABER, je voulais juste souligner le travail partenarial qui a été fait sur ce projet-là depuis de nombreuses années. Aussi bien par la Métropole, l'État, et la région Auvergne-Rhône-Alpes et je pense que c'est intéressant, et la Ville de Lyon également, puisqu'elle fait aussi partie des acteurs, Loïc GRABER l'a souligné, et je pense que c'est important de souligner que les différentes collectivités avec l'État peuvent avancer main dans la main pour la réalisation concrète de projets, donc, ça, c'est une très bonne chose. Et souligner aussi qu'au-delà de cette académie, il y a aussi des partenariats qui sont déjà tissés avec des acteurs locaux. Madame GRIES citait les sapeurs-pompiers, et je voudrais compléter sur ce registre-là en disant que déjà, à Saint-Priest, le centre de formation des sapeurs-pompiers du département du Rhône et de la Métropole de Lyon accueille un hôpital en format réduit pour permettre de tester en situation réelle l'adaptation des équipes et la gestion de crise d'équipes hospitalières en formation face à un afflux de malade ou un afflux de blessés dans des situations de crises. Donc, je pense que c'est important aussi de souligner qu'au-delà d'une intervention à l'international, l'OMS, par ce centre de formation, va tisser des liens avec des acteurs locaux, et notamment des acteurs locaux opérationnels des situations de crises.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GEOURJON pour ces précisions. Madame DE LAURENS, vous avez la parole.

Mme DE LAURENS : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Écoutez, je m'inscris totalement dans ce qui vient d'être dit par les trois précédents interlocuteurs qui sont chacun avec leur vision, qui ont décrit effectivement des éléments très importants de ce projet qui nous a animés depuis que l'on est arrivés, mais surtout dont on a pris la suite avec un portage, effectivement, de Monsieur KÉPÉNÉKIAN. Très incarné, très proactif. Et une préparation par la Métropole de Lyon qui a fait vraiment un travail d'initiation sur ce projet et qui a aussi permis de préparer

des choses pour l'ensemble des collectivités qui sont intégrées dans le cadre de ce financement qui est comme ça a été dit, partagé à plusieurs. Je voulais aussi, peut-être, mettre en lumière l'enjeu qui a été précisé, c'est celui que ce projet d'académie OMS et comme aussi le projet de déménagement du cirque, il arrive à s'intégrer dans un écosystème local qui est celui de Gerland, et ça, c'est un enjeu que, je pense, on partage tous au sein du conseil d'arrondissement. Et en tout cas, nous, en mairie centrale, et moi, personnellement, sur la délégation santé, c'est quelque chose qui me tient vraiment à cœur et que je travaille de manière assez étroite avec les autres collectivités. Je pense qu'il y a effectivement des liens qui seront à mettre en place, qu'il faudra mettre en place avec les 200 personnes qui vont intégrer cette future académie et tous les acteurs du territoire sur des sujets de fonds, mais aussi des sujets plus annexes sur lesquels, je pense, il y a tout à inventer.

Enfin, je tiens aussi à mettre en lumière que ce projet répond aussi à l'engagement du maire du Lyon de faire de la ville de Lyon une ville humaniste. Ce projet, c'est un projet de santé global au sens où il va prendre en compte l'ensemble des dimensions de santé, santé humaine, santé animale, santé de l'environnement, mais aussi de santé globale au sens où c'est la solidarité entre les pays qui est mise en avant et l'on va dire que la contribution lyonnaise à la formation de médecins, mais aussi des acteurs de la santé du monde entier, c'est un vrai acte de générosité et de solidarité envers les pays qui vont en avoir largement besoin. Aujourd'hui, c'est 10 millions de personnes qui devraient être formées d'ici 2023 dans le cadre de cette académie OMS. Je tiens juste à préciser un petit élément technique, il y a bien l'ouverture physique du bâtiment qui est pour 2023, mais l'inauguration de l'académie OMS en tant qu'institut de formation va se faire au mois de septembre. Donc, il y a une étape clé qui va voir dans notre territoire du 7^e défilé certaines personnalités et qui nous permettra de mettre en lumière un certain nombre de qualités de notre bel arrondissement. Je m'arrête là, merci à tous.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame DE LAURENS. On a hâte, vous nous avez donné envie d'être à septembre et puis en 2023. Je vous propose néanmoins de voter sur le rapport qui concerne la réduction des risques sanitaires et la prévention santé, donc le 2452. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va pouvoir passer au vote du 2265 sur la participation de la création de l'académie de l'OMS à Gerland. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais désormais céder la parole à Madame RAMIREZ pour présenter la délibération suivante et qui concerne l'attribution de subventions à des associations de solidarité, qui viennent notamment en aide aux personnes en difficulté. Madame RAMIREZ, vous avez la parole.

13- 2403 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 342 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Action Sociale

Rapporteure : Caroline RAMIREZ

Mme RAMIREZ : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Vous vous en souvenez, on avait parlé lors du précédent conseil d'arrondissement de la situation des sans-abris qui s'étaient installés sous le pont ferroviaire de la gare Jean Macé, la mairie du 7^e ayant été interpellée à ce sujet par le comité d'intérêt local par voie de presse. J'aimerais profiter de la présentation de cette délibération numéro 2403 qui porte sur les subventions attribuées, comme vient de le dire Madame la Maire, aux associations qui développent des actions en faveur de ces personnes en difficulté, je vais en profiter pour revenir rapidement sur la question du sans-abrisme. Vous le savez peut-être, l'hébergement d'urgence est aujourd'hui saturé, certains renoncent même à appeler le 115, car ils savent qu'il n'y aura pas de solution pour eux ou alors parce qu'ils ont un animal qui ne sera pas accepté à l'intérieur ou encore parce qu'ils préfèrent le semblant de stabilité que leur apporte pour quelques mois leur campement sous un pont à l'hébergement pour quelques nuits en centre d'hébergement d'urgence ou pour plein d'autres raisons. Parallèlement, on a des travailleurs pauvres qui n'ont plus besoin d'accompagnement social et qui pourraient facilement s'installer dans le parc privé et donc quitter l'hébergement d'urgence si celui-ci était accessible et ils sont donc contraints de rester en centre d'hébergement d'urgence. Le prix des loyers a explosé dans nos grandes agglomérations, vous le savez aussi. Le manque de logements sociaux accentue ainsi la saturation des centres d'hébergement d'urgence et renforce les situations d'habitat indignes. C'est pourquoi la mairie du 7^e et son adjoint à l'urbanisme, Boris MIACHON DEBARD se battent pour augmenter le parc social dans notre arrondissement. C'est pourquoi nous faisons aussi le pari du conventionnement quand les conditions sont réunies avec les squats installés dans nos quartiers. C'est pourquoi nous essayons systématiquement de trouver des solutions d'hébergement grâce aux associations du 7^e ou alors directement sur les deniers de la caisse des mariages quand nous sommes alertés sur la situation d'une famille dont les enfants sont scolarisés sur notre arrondissement et qui va se retrouver à la rue, par exemple. Et c'est pourquoi, enfin, nous interpellons très régulièrement sur ces dossiers les Maisons de la Métropole pour les Solidarités, la Maison de la veille Sociale, ainsi que Madame Sandrine RUNEL, adjointe aux affaires sociales de la mairie de Lyon. Il y a quelques jours, le maire de Lyon, Monsieur Grégory DOUCET a pris la décision éthique et courageuse de mettre à l'abri la soixantaine de jeunes qui dormaient sous des tentes dans le parc du métro Hénon alors que cette responsabilité aurait été celle de la Métropole ou de l'État. Chaque échelle a son rôle à jouer, et donc, j'espère que ces quelques rappels sur la réalité à laquelle nous devons faire face aujourd'hui permettront d'apaiser un peu les réactions qui au-delà de s'insurger légitimement contre l'indignité de telles conditions de vie, interpellent une mairie d'arrondissement qui s'efforce de jouer aussi bien que possible les quelques cartes en sa possession.

Mais revenons maintenant à cette délibération qui permettra de soutenir des actions d'aide alimentaire, d'accueil de jour, de lutte contre l'exclusion, de maintien du lien social ainsi que de santé des personnes sans domicile fixe. Je cite la délibération très rapidement : « la Ville de Lyon fait le choix de conduire une politique sociale visant à coconstruire avec l'ensemble des acteurs du territoire une ville inclusive et solidaire. L'accès au logement ou à l'hébergement pour toutes et tous, à l'alimentation, à l'hygiène, à l'accès aux droits, sont des axes prioritaires du projet social qui se déclineront en actions directes du CCAS, mais aussi à travers le soutien aux structures associatives présentes sur le territoire. » Alors, plus en détail, le montant total des subventions attribuées suite au dépôt d'une demande - parce qu'il faut que les associations, bien sûr, déposent une demande - s'élève ici à 1 342 750 euros pour l'exercice 2021. Il y a plusieurs associations dont le siège social est situé dans le 7^e qui en sont bénéficiaires pour un montant total de 604 500 euros, donc ça représente quand même 45 % du total de la subvention. On compte en effet de très grosses structures dans la liste : Les Restaurants du Cœur, le Foyer Notre-Dame des Sans-abris, Habitat et Humanisme Rhône, ainsi que la fédération du Rhône du Secours Populaire. Dans le 7^e, on a aussi une subvention

qui a été accordée à la Croix-Rouge, à l'Amical Du Nid, au Mouvement Du Nid qui œuvre dans l'accompagnement social des travailleuses et travailleurs du sexe, à la Porte Ouverte qui est dédiée à l'accueil et l'écoute des personnes en détresse, et à l'Entraide Protestante de Lyon. Et je voulais noter enfin que deux associations dont le siège social n'est pas dans le 7^e, mais dont les actions se concentrent dans le 7^e reçoivent des subventions. On a Bagage'rue qui offre un service de bagagerie aux personnes sans-abris, et Lalca qui travaille entre autres sur les bains douches Delessert et le recueil d'expérience des usagers. Voilà, je vous invite à approuver cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame RAMIREZ. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc cette délibération 2403 à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous cède à nouveau la parole, Madame RAMIREZ, sur des subventions, cette fois-ci, aux associations qui agissent auprès des personnes âgées.

14- 2404 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 377 760 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Action Sociale

Rapporteuse : Caroline RAMIREZ

Mme RAMIREZ : Merci, Madame la Maire. Je vais être plus rapide. C'est une délibération qui porte sur des subventions à des associations qui développent des actions auprès des personnes âgées afin de rompre leur isolement et de favoriser les liens intergénérationnels pour un montant total de 377 760 euros. Dans le 7^e arrondissement, je vais faire un petit focus, on a quatre associations qui bénéficient de ces subventions. D'abord le Foyer Restaurant « Le Colombier ». C'est un lieu qui est situé au premier étage de la résidence sénior Marc Bloch et qui constitue un point de repère social crucial pour les résidents de Marc Bloch, mais aussi pour les séniors isolés de notre arrondissement qui s'y retrouvent dans une ambiance conviviale autour d'un repas chaud et abordable. L'établissement joue un rôle central dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Il est géré avec un grand professionnalisme par une équipe de bénévoles et quelques salariés. Le montant de la subvention proposé s'élève à 8 060 euros contre 19 000 euros l'année dernière. J'ai posé la question de cette différence à Alexandre CHEVALIER, adjoint aux liens intergénérationnels en mairie centrale et je n'ai pas eu encore de réponse concernant cette diminution. J'ai supposé que c'était la crise sanitaire qui était passée par là et que le restaurant n'avait pas pu fonctionner comme il en avait l'habitude l'année dernière et cette année. On a aussi le Patio des Aînés qui est situé à deux pas de la Place Gabriel Péri, qui est un point de rendez-vous pour les chibanis du quartier qui s'y retrouvent pour jouer aux cartes, sortir de leur logement, échanger avec les salariés et les bénévoles autour d'un café. Ils ont complété l'accompagnement avec une épicerie solidaire qui permet aux bénéficiaires d'accéder à des produits de qualité et à des prix très bas trois fois par semaine. Lors de la crise sanitaire, le patio s'est adapté, les rencontres en groupe n'étaient plus possibles, donc ça a perturbé, bien sûr, les bénéficiaires, mais ils ont quand même continué à les aider dans les démarches administratives et ils les ont accompagnés physiquement pour réaliser les tests et les vaccins Covid-19. On a l'association Pontem qui facilite les liens intergénérationnels et place les personnes âgées dans une position de transmetteurs d'expériences via des podcasts, des lettres ou des rencontres. Et enfin, l'École des Grands-parents Européens qui organise des rencontres intergénérationnelles. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame RAMIREZ. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je sou mets donc cette délibération aux voix. On est bien sur la 2404, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous cède à nouveau la parole, Madame RAMIREZ pour la délibération suivante sur la promotion des droits et égalités.

15- 2458 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328 200 euros Exercice 2021 - Mission égalité et hospitalité

Rapporteure : Caroline RAMIREZ

Mme RAMIREZ : Merci, Madame la Maire. Il s'agit encore d'attributions de subventions, cette fois au titre de la promotion de l'égalité, de l'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations. Un montant total de 328 200 euros pour l'exercice 2021. Dans le 7^e, il y a plusieurs subventions qui sont attribuées et classées par thématique. Dans le cadre de la programmation égalité femmes/hommes et les familles, on a :

- L'association Le Mas qui est subventionnée. Je pense que vous la connaissez bien, elle met à disposition des logements et elle accompagne les femmes victimes de violence conjugale et en situation d'urgence avec ou sans enfant.

Dans le cadre de la programmation de lutte contre les discriminations et droits des citoyens, on a plusieurs associations du 7^e :

- Agir Ensemble pour les droits humains ;
- ALLIÉS, donc Association Lyonnaise pour L'Insertion Économique et Sociale ;
- Écran Mixte qui propose lors de son festival annuel une projection de films accompagnée de rencontre autour des thématiques LGBTQI ;
- L'Arche de Noé de la fondation Armée du Salut ;
- Et enfin, l'Observatoire International des Prisons.

Et dans le cadre de la programmation handicap accessibilité, la dernière, on a quatre associations du 7^e qui sont subventionnées :

- L'ALDSM, donc l'Association Lyonnaises des Devenus Sourds et Malentendants ;
- La MVRA, Les Mutilés de la Voix Région Rhône-Alpes qui apporte son aide aux personnes opérées d'un cancer du larynx ;
- Une Souris Verte qui assure l'accueil d'enfants en situation de handicap et accompagne leur famille ;
- Et enfin, Trisomie 21 Rhône et Métropole de Lyon qui est dédiée aux personnes porteuses de Trisomie 21.

Je vous invite à approuver cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame RAMIREZ. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc cette délibération, la 2458, à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur BOSETTI, c'était un mouvement impromptu ? Oui. C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame RAMIREZ, vous avez la parole pour la dernière délibération vous concernant, pour l'association AJD Maurice Gounon.

16- 2327 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur, à Lyon 7^e EI07042 - Action Sociale

Rapporteuse : Caroline RAMIREZ

Mme RAMIREZ : Merci, Madame la Maire. J'en profite pour signaler que j'ai vu dans les messages que Madame Lucie VACHER souhaitait ne pas prendre part au vote. Cette délibération, c'est la dernière que je vous présenterai ce soir, ça porte sur le renouvellement de la convention d'occupation temporaire accordée par la Ville de Lyon à l'association AJD Maurice GOUNON. Ça permet la poursuite de la mise à disposition d'un immeuble qui est situé au 8 rue Pasteur. La fondation y gère actuellement quatre logements et parties communes où elle accueille et assure le suivi social de personnes en situation de précarité. Sachant qu'elle gère également au sein de l'agglomération lyonnaise trois centres d'hébergement et de réinsertion sociale à destination des femmes ou de jeunes adultes. Et dans le cadre de cette délibération, il s'agit donc de renouveler spécifiquement la mise à disposition sous la forme d'une convention d'occupation à titre gratuit pour une durée de 1 an, donc du premier juillet 2021 au 30 juin 2022. Sachant que les charges d'abonnement et de consommation de fluide incombent à la fondation AJD Maurice GOUNON. Je vous invite à approuver cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame RAMIREZ. Au revoir, Madame HENOCQUE. Je vois les messages sur le chat l'espace d'une demi-seconde, donc parfois, j'en loupe, vous m'excuserez. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non, je sou mets donc à vos voix la délibération 2327 que vient de nous présenter Madame RAMIREZ. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne participe pas au vote : Lucie VACHER

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer maintenant aux rapports qui concernent la politique sportive avec Monsieur FEKRANE et notamment la première délibération, la 2470, qui concerne des subventions exceptionnelles d'aide à la reprise. On sait bien que le milieu sportif a été touché par la crise Covid. Je laisse donc Monsieur FEKRANE nous exposer cette délibération. Monsieur FEKRANE, est-ce que vous nous entendez ? Il est à la mairie, donc on va aller voir s'il y a un souci technique. Pendant ce temps, je vous propose de sauter les deux rapports sportifs et de passer au rapport 2474.

Je vous cède la parole, Monsieur VOITURIER concernant la convention pluriannuelle avec l'ALPIL.

19- 2474 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2021 à 2023 - Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci. Oui, effectivement, l'ALPIL est une association bien connue dans le paysage lyonnais qui intervient pour l'accès au logement des personnes qui sont très en difficulté, qui sont sous tente, squat, bidonville, et puis pour l'amélioration des conditions

d'habitat des publics très précaires dans le logement pérenne. Alors, un partenariat s'est constitué au fil du temps entre les collectivités, Métropole, Ville, et l'ALPIL, qui se continue et que Monsieur MICHAUD perpétue pour que l'ALPIL vienne en soutien des politiques de logement, les PIG, des LHI, des MOUS, etc. Et donc, l'idée de cette délibération est de renouveler la convention de 3 ans qui a été passée, assortie de 25 000 euros de subventions qui ont été votées au mois de mars dernier. Peut-être, souligner deux outils qui sont accessibles aux personnes en difficulté individuelle et que nous pouvons, nous autres, orienter, c'est l'accueil des demandeurs de logement qui sont dans des situations sociales très complexes. Pour ça, il y a des permanences de l'ALPIL à la Maison de l'Habitat qui est située 281 rue de Créqui dans le 7^e. Et puis, il y a des permanences appel pour les ménages qui sont menacés d'expulsion. Ça, ce sont des permanences qui se font au tribunal, Rue Servient, et les personnes peuvent trouver des soutiens juridiques, sociaux, et d'insertion. Je vous invite donc à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je la soumetts donc à vos voix. On parle bien de la 2474. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, vous êtes avec nous ?

M. FEKRANE : Oui, tout à fait. Vous m'entendez ? Bonsoir à tous et toutes.

Mme LA MAIRE : Je vous donne la parole pour la délibération 2470 concernant l'attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs suite à la crise sanitaire. Vous avez la parole.

17- 2470 - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixte et d'application financière - Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Merci. Donc, il s'agit d'une subvention exceptionnelle aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif de la reprise financière. Désolé. Depuis le début de la crise sanitaire de la Covid-19, le sport amateur enregistre une baisse de 30 % de ses adhérents et adhérentes à l'échelle nationale. Les associations de sports amateurs en territoire lyonnais ont proposé différentes solutions de compensation : remboursement de tout ou partie des cotisations pour la saison 2020-2021 ou une remise sur la cotisation pour la saison 2021-2022. Cette situation et l'incertitude partagée quant à l'évolution de la pandémie dans les mois à venir fragilisent les associations avec une baisse probable, recul, de bénévolat qui nous est remontée par les associations sportives. Cette subvention est de 300 000 euros, elle vise à relancer une dynamique sur le territoire. Il s'agit éventuellement de subventions suite à Trait d'Union qui a été gelé l'année dernière. Sur l'ensemble des dossiers qui ont été remontés, il y a eu 99 clubs, sur les 500 demandes, il y a eu 99 clubs qui ont pris contact avec la direction des sports. 83 dossiers ont été adressés, instruits, analysés. 77 ont reçu un avis favorable. 3 non éligibles, et 3 non retenus. Parmi ces 77 dossiers arbitrés favorablement, 52 clubs subventionnés en fonctionnement, 25 nouveaux clubs, 32 % des dossiers. Parmi les demandes dans le 7^e arrondissement, nous avons neuf clubs. Il s'agit de :

- Lyon Athlétisme.

- FC Gerland.
- Gymnastique Lyon Montchat.
- Les Lucioles.
- Lyon Handball.
- Hand Sport adapté
- Judos Club de Gerland.
- Lyon Tchoukball
- Tennis de table de Gerland.

Je vous demande de voter favorablement sur ce rapport. ...

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Je crois que l'on reviendra à la question sportive en fin de conseil avec Monsieur GEOURJON, mais en attendant, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, vous avez toujours la parole pour la délibération suivante, la 2520, concernant l'association Lyon VTT.

18- 2520 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association LYON VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free Bike » les 4 et 5 septembre 2021 Approbation d'une convention mixte - Direction des Évènements et Animation

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Merci, Madame la Maire. L'association Lyon VTT que le siège social est dans le 5^e arrondissement, elle organise pour la 18^e édition sous l'égide de la fédération française de cyclisme, la manifestation Lyon Free Bike qui sera le samedi 04 septembre et le dimanche 05 septembre. Cette randonnée urbaine permet de proposer à tous et à toutes, les vététistes et cyclistes confirmés occasionnels ou débutants des parcours inédits et en milieu urbain. Le Code de la route, bien sûr, y sera respecté sur les portions empruntant les voies de circulation. Une attention particulière apportée à l'élaboration des circuits pour garantir une fluidité permanente. Et aussi, l'évènement accueillera pour la 3^e édition de la randonnée solidaire Rouler POUR ELLES, une version cycliste de la fameuse épreuve Courir POUR ELLES. Une partie du montant de l'inscription sera dédiée à la prévention contre le cancer féminin, mission portée par l'association Courir POUR ELLES dont je remercie les agents de la mairie du 7^e et Madame la Maire, les élus, d'avoir participé au Parc de Parilly pour le mois de mai. Je vous demande d'approuver ce rapport, merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Je m'associe à vos remerciements, c'était un moment très sympa avec les agents de la mairie du 7^e et c'était pour la bonne cause. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet du Lyon Free Bike ? Non, je soumetts donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède à nouveau la parole à Monsieur VOITURIER sur des garanties d'emprunt. Ce qui nous paraît un peu barbare, mais qui nous permet en fait de faire du logement social, donc ce n'est pas si mal. Vous avez la parole, Monsieur VOITURIER.

20- 2131 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 813 973 euros pour l'acquisition en VEFA de 30 logements (21 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 130, avenue Berthelot à Lyon 7^e. - Direction des Finances

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la maire. Il s'agit que la Ville garantisse un emprunt à hauteur de 15 % pour un coût de 3 800 000 euros à Immobilière Rhône Alpes qui veut acheter 30 logements pour en faire des logements sociaux (9 PLAI et 21 PLUS).

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur VOITURIER, vous avez la parole pour la 2453.

21- 2453 - Programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 377 626 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : On passe à la politique de la ville du côté de la Guillotière avec une subvention à une association qui s'appelle Espoir à la Guille pour des activités en direction d'une soixantaine de femmes d'origine étrangère afin de faciliter leur intégration avec des cours de français, des cours de vélo donnés par un Chat Perché, des cours d'informatique et des activités familiales dans l'ensemble de la ville pour rompre l'isolement. Le coût est de 2 650 euros, ce qui nécessite du travail bénévole que l'on peut saluer, et la subvention de la Ville est de 1 000 euros.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, on passe donc au vote sur la 2453. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Après la Guillotière, on passe à Gerland en termes de politique de la ville avec le numéro 2454. Monsieur VOITURIER.

22- 2454 - Programmation financière complémentaire au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 20 000 euros, ainsi qu'au titre du dispositif « Fonds Associatif Local » (FAL) pour un montant de 31 050 euros - Approbation et

autorisation de signature des conventions afférentes - Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui, la Cité Jardin. Je fais une petite incise suite à votre introduction, Madame la Maire, sur le programme d'activités et d'animations pour juillet et août à l'attention des habitants du quartier de Cité Jardin et de Debourg plus généralement. Il y a 118 intervenants qui vont proposer un certain nombre d'activités, beaucoup d'associations, mais aussi Grand Lyon Habitat, la bibliothèque, le conseil de quartier. Ce sont des activités de culture avec de la lecture, de la peinture, de la musique. Des activités sportives avec du basket, du hoquet et des balades de santé. Du bricolage, une cuisine mobile, des actions de solidarité avec la récolte de denrées alimentaires, des activités de nature avec de la découverte des insectes et du patrimoine végétal. Et puis, peut-être, souligner la fête des jeunes de Gerland et d'autres partenaires qui va se dérouler vendredi 09 juillet, et samedi 10 juillet avec de multiples activités, et c'est dommage que Monsieur DALLEVET ne soit plus là, parce que l'on était justement dans la diversité simultanée de tout un tas de choses à faire. Ce programme vise à la fois la prévention de la délinquance et l'animation. Évidemment que pour résoudre les problèmes de sécurité, ça ne suffira pas, mais c'est nécessaire. Ça va permettre, en tout cas, à un certain nombre d'habitants de passer de bons moments cet été. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons. Pour ce qui concerne le rapport précisément, c'est un rapport qui porte sur la gestion sociale et urbaine de proximité avec tout un tas d'actions pour l'année 2021 à la Cité Jardin. Il y a la sécurisation des caves, la remise en état des aires de jeux, la remise en état des pergolas sur lesquelles montent des glycines, la remise en état d'un certain nombre d'allées avec des chantiers en insertion. Et le projet Arboretum qui consiste à faire l'inventaire d'espèces végétales et à les mettre en valeur. L'enjeu, c'est évidemment d'améliorer la qualité des espaces extérieurs, mais aussi d'impliquer les habitants dans ces actions. L'idée est de passer de la remise en état par des entreprises à : nous prenons soin de notre cadre de vie. Et pour ça, c'est sûr que de mettre la main à la pâte dans le cadre du projet Arboretum ou dans le cadre des chantiers d'insertion, ça le facilite, parce que quand on l'a fait, on en est fier et l'on a envie de faire partager l'intérêt de ce cadre de vie aux autres. Et puis, il y a un patrimoine végétal qui est quand même assez important et au moins aussi chouette que le jardin de l'École Normale Supérieure qui a été dessiné par Gilles CLÉMENT, qui est tout à côté. Et je pense que l'un et l'autre ont vraiment beaucoup d'intérêt. Donc, on a pour 238 000 euros d'actions qui sont dans le maître d'ouvrage et Grand Lyon Habitat, et la Ville de Lyon subventionne à hauteur de 35 %. Je vous invite, bien entendu à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Comme on transmettra la vidéo à Monsieur DALLEVET, il vous entendra sur la transversalité de la programmation à la Cité Jardin, s'il regarde évidemment l'intégralité. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet-là ? Non, je sou mets donc la délibération à vos voix, la 2454. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose d'écouter Madame LECLUSE sur le programme de réussite éducative.

23- 2469 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Programme de Réussite Éducative (PRE) 2021

Rapporteure : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : Bonjour, vous m'entendez ?

Mme LA MAIRE : On vous entend parfaitement.

Mme LECLUSE : Très bien. Cette délibération concerne la convention entre la caisse des écoles et la Ville de Lyon pour l'année 2021. En fait, c'est une convention entre la Ville de Lyon et finalement l'État et l'Éducation Nationale pour porter le programme de réussite éducative. Dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon apporte à la fois son concours et son expertise en finançant un poste de conseillère technique de réussite éducative à temps plein et en renforçant le temps de travail et les modalités d'intervention des équipes médicosociales scolaires, que ça soit les médecins, infirmières, assistantes sociales, en particulier sur les territoires classés politique de la ville et en l'occurrence, dans le 7^e, c'est la Cité Jardin. Le montant estimé cette année s'élève à 142 000 euros, et je vous propose d'adopter cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LECLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais céder la parole à Madame VACHER sur les rapports suivants qui concernent la jeunesse et l'éducation populaire. Madame VACHER, vous avez la parole pour le 2450.

24- 2450 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 89 171 euros - Direction du Développement Territorial

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Je vous remercie, Madame la Maire. Chers collègues, l'abstention a été très importante lors du premier tour des élections régionales de dimanche dernier, vous l'avez rappelé en introduction, Madame la Maire, puisque moins d'un français sur trois inscrit sur les listes électorales est allé voter. Les plus jeunes ont été les plus nombreux à s'être détournés des urnes, le taux d'abstention des 18/24 ans a atteint des sommets : 87%. Ces taux d'abstention vertigineux nous obligent, notre démocratie est fragilisée, le constat n'est pas récent, mais il est rendu visible à nouveau au moment des élections. Pourtant, la démocratie ne se limite pas à mettre un bulletin dans l'urne ou à s'en abstenir. Nous soutenons la vision d'une démocratie continue et vivante. La société civile et les associations ont ici toute leur importance. Elles participent à la construction collective d'actions, de plaidoyers et prennent part aux débats politiques. Elles permettent également de prendre conscience de son pouvoir d'agir, d'expérimenter, de mettre du sens dans des actions portées collectivement. Les jeunes ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire et oubliés dans la gestion de la crise. Les enjeux de société actuels et à venir peuvent être une grande source d'inquiétude pour eux. Nous avons la responsabilité de les accompagner dans leur émancipation pour faire face aux défis qui les attendent, que ça soit la crise sanitaire et ses effets, la crise démocratique ou encore la crise environnementale. Sans prétendre résoudre le détournement des urnes, par

cette délibération, la Ville de Lyon souhaite soutenir les actions et projets locaux qui favorisent d'une part la vie associative, l'engagement et le bénévolat, et d'autre part mobilisent la jeunesse autour des enjeux des accès aux droits, au numérique et aux loisirs, et à l'écocitoyenneté. En effet, cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations qui concourent à l'animation des quartiers, renforcent le lien social et tout particulièrement celles qui œuvrent en direction de la jeunesse. Nous pouvons noter la présence de deux associations dont le siège social est dans le 7^e arrondissement de Lyon : Anciela et Osons Ici et Maintenant. Anciela est une pépinière associative qui suscite, encourage et accompagne les engagements initiatives citoyens en faveur d'une société plus écologique et plus solidaire. Ils ont de nombreux outils que vous avez peut-être déjà pu consulter tels que le magazine Agir à Lyon et le guide du même nom. En 2019, ce sont plus de 300 initiatives qui ont été accompagnées.

La subvention à Osons Ici et Maintenant est pour leur action intitulée La FabriK à DécliK, festival du pouvoir d'agir des jeunes qui se déroule sur 3 jours. Leurs actions et celles des autres associations concernées par cette délibération à hauteur d'une subvention globale de 89 171 euros participent à mettre en lien, à soutenir des initiatives et engagements de la jeunesse. Je vous remercie, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame VACHER, vous gardez la parole pour la délibération 2444.

25- 2444 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) sise 35 rue de Marseille à Lyon 7^e, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier- Année 2021 - Approbation d'une convention - Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Je vous remercie, Madame la Maire. Je vais faire un peu plus court. Chers collègues, cette délibération est à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement du 7^e, car la fondation Jacques Cartier, signataire de la convention, est abritée par la Fondation pour l'Université de Lyon qui perçoit et reverse les contributions financières. Fondation pour l'Université de Lyon, donc, dont le siège social est dans notre arrondissement. Les Entretiens Jacques Cartier abordent différentes thématiques, telles que la santé et science de la vie, la mobilité, territoire et ville intelligente, les énergies et développement durable ou encore les enjeux sociaux et économiques. La Ville de Lyon renforce ici son partenariat avec la Ville de Montréal et favorise une meilleure connaissance des bonnes pratiques montréalaises à travers la rencontre et mobilisation de nombreux élus représentants des mondes économiques, culturels, universitaires lyonnais et montréalais. L'association Centre Jacques Cartier et ses partenaires, dont la Ville de Lyon, souhaitent faire évoluer les Entretiens Jacques Cartier vers une plus grande ouverture au grand public et notamment au public étudiant et vers des sujets plus en lien avec les enjeux sociétaux et environnementaux. La Ville de Lyon propose ici d'allouer une subvention de 25 000 euros au titre de l'année 2021 à la Fondation pour l'Université de Lyon. Subvention équivalente à celle de l'année 2020.

Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je soumetts donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le prochain rapport concerne l'avis de la Ville de Lyon sur l'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières. Je propose à Monsieur MONOT de nous le présenter.

26- 1704 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon - Direction de l'Écologie Urbaine

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. En effet, la Ville de Lyon doit remettre un avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon. Le préfet recense et classe les infrastructures de transport terrestre en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic potentiel pour déterminer les niveaux de nuisance sonore à prendre en compte pour la construction de bâtiments en fixant des objectifs d'isolation acoustique façade par façade. C'est un dispositif opposable aux aménageurs dans le cadre du plan local d'urbanisme et qui est examiné lors de la construction des permis de construire ou de travaux. Approuvé initialement en 99', mis à jour en 2009, ce classement sonore des voies fait l'objet cette année, en 2021, d'une révision sur l'ensemble de l'agglomération. C'est une révision qui est pilotée par les services de la direction départementale des territoires du Rhône, donc l'État. Et il est demandé à Lyon, comme aux autres communes, de formuler un avis et des éventuelles remarques sur cette révision.

Concrètement, chaque route de plus de 5 000 véhicules par jour est classée parmi cinq catégories et chaque voie classée génère des secteurs affectés par le bruit. La révision a été faite via un outil de modélisation qui prend en compte une baisse importante du trafic depuis 2009, comme la baisse des vitesses réglementaires sur certains axes pénétrants ou dans les zones 30 en ville. On a donc globalement, dans cette révision, sur Lyon, des déclassements de voiries. Les observations formulées par la Ville portent sur la correction d'erreurs constatées sur la révision et sur des déclassements qui ne nous paraissent pas toujours avérés avec des vérifications en cours et des demandes de maintien du classement actuel. Également demandé : un lissage du zonage avec une suppression de petits interstices sur les cartes pour des règles plus lisibles et mieux applicables.

Tout cela amène la Ville de Lyon dans l'attente de ces précisions, modifications et corrections, à émettre un avis réservé sur ce projet de révision du classement sonore afin qu'il soit retravaillé avant que soit pris un nouvel arrêté préfectoral actant cette révision de la carte du bruit réglementaire qui sera annexé au PLU de la Métropole.

Pour finir, pour compléter, bien que la baisse du trafic motorisé qui justifie ces modifications soit une évolution positive pour la qualité de vie dans notre ville, il ne nous semble pas opportun de réduire aujourd'hui la protection des habitants contre les nuisances sonores. Le trafic routier est bien la première cause de cette pollution sonore et aux conséquences sur la santé bien documentées : stress, trouble du sommeil, même perte d'espérance de vie en bonne santé ou encore retard dans les apprentissages pour les enfants exposés au bruit en milieu scolaire. Les Lyonnais et les Lyonnaises aspirent à une ville apaisée, calme, moins bruyante et les enquêtes ont montré que les confinements successifs notamment en 2020 ont entraîné une plus grande sensibilité au bruit. Plus que jamais nous devons être attentifs et exigeants face à cette pollution sonore, je vous invite donc à voter pour cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des interventions ? Je n'en vois pas, je sou mets donc à vos voix l'avis de la Ville sur cet arrêté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Madame PASIECZNIK qui, en l'absence de Monsieur MIACHON DEBARD va nous présenter les délibérations ayant trait à l'urbanisme et donc, on commence avec la première, la 2488.

27- 2488 - Lyon 7^e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la SAS La Belle Ville du droit de jouissance de la Ville de Lyon sur le lot de copropriété n° 33 situé 124 avenue Berthelot ainsi qu'une parcelle de terrain bâtie attenante cadastrée BK 341 d'une superficie de 9 m² - EI 07072 - N° inventaire 07072 T 001 - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteure : - Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Bonsoir. Donc, première délibération qui concerne la cession de lot sur l'Avenue Berthelot. Suite à un legs du 08 avril 1980, la Ville de Lyon est devenue propriétaire de plusieurs lots de copropriétés situés au 124 et 128 avenue Berthelot sur les parcelles BK 205 et 203. L'ensemble des lots a été cédé dans le cadre d'une vente aux enchères le 19 novembre 2019. Le premier, le lot numéro 33 du 124 avenue Berthelot constitué par une parcelle de terrain d'environ 75 m² a été exclu de cette vente. En effet, la Ville de Lyon dispose de la jouissance et non pas de la pleine propriété. À sa demande, il est proposé de céder à Monsieur Julien GRISARD, qui est le président de la société La Belle Ville, le droit de jouissance de cet espace qui se constitue d'un appentis en fond de cour de la copropriété. Ça, c'était le premier lot concerné. Parallèlement, il est proposé également de lui souhaiter en pleine propriété une parcelle de terrain couverte d'une superficie de 9 m², cadastrée BK 341 qui a été acquise par la Ville de Lyon auprès d'Alliade Habitat et qui est attenant au lot numéro 33.

Compte tenu des cessions précédemment intervenues au sein de l'immeuble, la conservation dans le patrimoine communal de ces biens ne présente plus d'intérêt pour la Ville, il vous est donc proposé ces cessions, et ce au prix global de 14 350 euros, conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'État.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc cette délibération, la 2488, à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous avez à nouveau la parole, Madame PASIECZNIK, sur la 2491.

28- 2491 - Lyon 7^e - Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SASP LOU Rugby en vue d'une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), au profit de cinq sociétés sur le volume n° 26 « Centre de santé » à Lyon 7^e - EI 07030 et 07031 - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Donc, la 2491 qui concerne les opérations avec la SASP LOU Rugby. Pour rappel la Ville de Lyon a mis à disposition de la SASP Lou Rugby le tènement immobilier cadastré CI6 de plus de 15 hectares qui est situé au 343 avenue Jean Jaurès et sur lequel est édifié notamment le stade de Gerland, renommé depuis Matmut Stadium de Gerland, par bail emphytéotique administratif d'une durée de 60 ans qui a été signé le 14 septembre 2016. Dans ce cadre, le conseil municipal a déjà agréé la cession partielle par la SASP Lou Rugby des droits réels immobiliers tirés du bail en faveur de sociétés civiles immobilières dans le cadre de l'opération Les Jardins du Lou, ainsi que dans la perspective du projet de Maison Régionale de l'Olympisme et des Sports à Lyon, Gerland. Par ailleurs, le 27 février 2020, la SASP Lou Rugby a obtenu un permis de construire pour la construction d'un centre de santé et d'hébergement pour lequel il y a eu une demande de modification le 12 avril 2020 pour la seule activité de centre de santé pour une superficie de 2 125 m². Centre de santé qui accueillera des activités de formation et des activités médicales et paramédicales en rez-de-chaussée, premier et deuxième étage. Le démarrage prévisionnel des travaux de construction du centre de santé est programmé en septembre 2021. Pour cela, la SASP Lou Rugby souhaite procéder à une nouvelle cession partielle des droits réels immobiliers, cette fois relatifs au volume 26 au profit de cinq nouvelles sociétés : la SAS Santy Gerland, KG7, la Résidence, SASP Santy et 5^e Élément. Il vous est donc proposé d'agréer cette nouvelle opération de cession.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Monsieur GEOURJON.

M. GEOURJON : Oui, Madame la Maire, chers collègues, merci de me donner la parole. Comme vous le savez, depuis 2016, je suis un ardent défenseur de la piscine de Gerland et de son avenir. Nous avons eu l'occasion d'en parler fin 2020 ou début 2021, je ne me souviens plus exactement, avec le projet du LOU qui permettait de sauver et de pérenniser la piscine de Gerland. Restait la question des conditions d'accès de cet équipement pour le public, pour les scolaires d'un côté, mais ça, je pense que ça ne pose pas trop de difficulté, et pour les publics, puisque depuis 2016, j'insiste sur le fait que cet équipement est bien évidemment un équipement sportif, mais c'est aussi un équipement de proximité, un équipement d'intérêt social et donc, ça veut dire que l'accès à cet équipement doit être ouvert le plus largement possible et à des conditions tarifaires intéressantes et acceptables, supportables par tous. Je voulais donc savoir où l'on en est au niveau de la discussion entre la Ville de Lyon et le Lou Rugby sur les conditions d'accès à la piscine rénovée de Gerland. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GEOURJON. C'est effectivement une question récurrente dans ce conseil d'arrondissement, et je crois que tout ce que vous venez d'évoquer, notamment les conditions d'accessibilité pour toutes et tous de cette piscine de Gerland, nous les partageons et nous l'avons dit à plusieurs reprises. Je ne sais pas si Monsieur MICHAUD qui vous répond à chaque fois a des actualités dont il pourrait nous faire part. Je lui cède la parole, mais sinon, croyez-nous, vous serez le premier informé quand il y en aura. Monsieur MICHAUD, un petit point d'actualité sur ce dossier ?

M. MICHAUD : Merci, Madame la Maire. L'actualité la plus brûlante, c'est directement le fait qu'en 2021, une fois de plus, la piscine ouvrira dans sa configuration actuelle donc c'est déjà pour nous une victoire, puisque je vous rappelle que l'acte notarié signé en 2016 ne fait pas mention de cette piscine et du coup, les négociations, les échanges qui ont lieu avec le locataire ont permis une fois de plus de renouveler cette ouverture. Et ensuite, pour vous

rappeler que ces échanges se poursuivent de manière à ce que l'on définisse les conditions financières d'une ouverture le plus tôt possible de cette piscine reconfigurée.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD. Monsieur GEOURJON ?

M. GEOURJON : Oui, au vu de cette réponse et parce que je pense que pour une négociation il faut avoir des cartes dans la main pour pouvoir négocier, je pense qu'on ne peut pas donner un accord sur ce changement de... J'allais dire de propriétaires, mais ce n'est pas ça, mais de droit à construire, pardon, sur ces tènements, sinon on n'aura plus de cartes dans les mains pour la négociation, et donc, je voterai contre ce rapport. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : C'est noté. Monsieur MICHAUD ?

M. MICHAUD : J'entends effectivement votre inquiétude. Si ça peut vous rassurer, indépendamment du vote que vous pourrez choisir, nous gardons pour autant la demande de permis de construire qui est en cours comme un élément qui facilite la négociation et par ailleurs, nous avons d'autres éléments au titre des échanges entre la Ville, propriétaire, et le locataire, qui nous permettent de garder une discussion qui soit équilibrée et une négociation qui soit constructive.

Mme LA MAIRE : Merci. Je soumetts donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Vote contre : C. GEOURJON – E. DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Et donc, la dernière délibération nous est présentée à nouveau par Madame PASIECZNIK sur la construction du groupe scolaire Duvivier-Cronstadt. Vous avez la parole.

29- 2503 - Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt - Construction - opération n° 071680001 - 146 avenue Berthelot 69007 Lyon - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché n° M2822 Lot n° 1 blindage reprise en sous-œuvre - Direction de la Construction

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Oui. Il s'agit cette fois de la modification d'un marché de travaux. Comme vous le savez, la Ville de Lyon mène une opération de construction du groupe scolaire Duvivier-Cronstadt. Cette opération doit accueillir 19 classes, soit environ 545 enfants. Par délibération du 19 décembre 2019, le conseil municipal a approuvé le lancement des travaux de construction pour un montant de 18 446 700 euros TTC. Dans ce cadre, le marché de travaux M2822 relatif au lot numéro 1 blindage reprise en sous-œuvre pour la construction de ce groupe scolaire a été notifié le 1^{er} février 2021 pour un montant total de 69 937,93 euros HT. Cependant, suite aux études d'exécution, il a été nécessaire d'approfondir les fondations et modifier les terrassements, et par conséquent, les ouvrages de soutènement provisoire des voies ont dû être adaptés (surface augmentée et techniques plus complexes). Ces changements ont entraîné des frais supplémentaires et pour cela, il vous est proposé d'approuver l'avenant numéro 1 au marché M2822 pour un montant de 13 071,26 euros HT, soit une augmentation du montant du marché à hauteur de 18,69 %. Le nouveau montant du marché est donc de 83 009,18 euros HT. Je vous remercie d'approuver ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Non, je le soumetts donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous en avons donc fini avec les rapports à l'ordre du jour. J'ai été saisie d'une demande de question orale de la part de Monsieur GEOURJON, je vous cède donc la parole.

– Questions diverses

M. GEOURJON : Merci, Madame la Maire. Du fait de la forte croissance de la population de notre arrondissement, mais aussi de la forte présence étudiante, la disponibilité d'équipements sportifs est essentielle pour le développement de nos associations sportives et plus généralement pour la pratique sportive qu'elle soit individuelle ou collective. Je souhaiterais, Madame la Maire, que vous nous apportiez des précisions concernant les équipements sportifs prévus au niveau du Pré-Gaudry, un gymnase, me semble-t-il, mais aussi du collège qui va être livré pour la rentrée 2021. Il me semble que là aussi il était prévu une salle d'évolution sportive de 500 m² à l'intérieur du collège. Pouvez-vous nous confirmer ces points-là, et avez-vous un calendrier de livraison de ces équipements sportifs ? Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer si la salle d'évolution sportive du collège sera accessible en dehors des heures d'enseignements aux associations du 7^e arrondissement ? Ce dernier point me paraît indispensable pour une bonne gestion des finances publiques. En effet, il y a eu plus 180 jours d'enseignement par an et encore, dans les 180 jours, je compte les mercredis qui comptent pour une demi-journée. Ceci signifie donc que cet espace serait disponible pour les deux tiers du temps pour des associations sportives locales. Par ailleurs, de nouveaux équipements sportifs sont prévus au niveau de la ZAC des Girondins et est-ce que dans la modification du PLU qui est en cours, il est possible d'envisager des nouvelles réserves foncières à visée équipements sportifs sur le 7^e arrondissement et sur Gerland en particulier où il reste encore de la disponibilité foncière ? Et enfin, on a eu l'occasion d'en parler, Madame la Maire, dimanche soir, c'est pour ça que j'élargis un petit peu ma question sur les équipements sportifs, sur le contexte de la crise sanitaire due au Covid-19 puisque derrière cette crise, on assiste à un développement très important du télétravail. Beaucoup d'entreprises vont rester avec un jour, deux jours, voire trois jours de télétravail par semaine et dans ces conditions, on peut penser que les besoins de locaux économiques vont être revus à la baisse. Ça peut être l'occasion, me semble-t-il, de récupérer des surfaces déjà construites pour des équipements publics, notamment des équipements sportifs ou des terrains sportifs, mais pas que. Et en allant au bout de la logique, il me semblerait pertinent que la Ville de Lyon ou la Métropole accompagne des remembrements de surface tertiaire pour libérer des plateaux de taille moyenne ou grande et éviter ainsi de construire de nouveaux bâtiments sur des surfaces perméables. Je pense par exemple aux 3 000 m² de pelouse et de potagers qui jouxtent la Halle des Girondins. Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GEOURJON pour votre question qui est intéressante et qui en recoupe plusieurs. Je tiens quand même à vous signaler que j'ai un petit souci avec la méthode, c'est-à-dire que vous nous avez tout à fait envoyé votre question dans les temps, mais vous nous aviez mis deux lignes dans le mail et là, vous nous posez énormément de questions très précises qui appellent donc des réponses précises et que nous ne serons pas en mesure d'y répondre précisément, forcément, ce soir. Donc, je vous garantis une réponse, mais à l'avenir, si vous voulez des réponses, envoyez-nous réellement les questions dans les temps indiqués dans le règlement intérieur. Je vous propose néanmoins une réponse à deux

voix. D'abord, Monsieur FEKRANE sur l'aspect sportif, et Monsieur MICHAUD sur le volet urbain. Monsieur FEKRANE, vous avez la parole.

M. FEKRANE : Oui, bonsoir, Monsieur GEOURJON. On s'est déjà vus lors du CA de l'office des sports du 7^e, vous y étiez bien présent, on en a parlé. Je vais parler que dans le domaine sportif et je vais laisser Monsieur Raphaël MICHAUD compléter pour les propos en sa qualité d'adjoint au maire de l'urbanisme. Au niveau de la programmation de la ZAC des Girondins, comme vous le savez comme moi, on en a parlé dans le secteur Pré-Gaudry, il a commencé sous l'ancien mandat et la plupart des équipements sont aujourd'hui programmés, et la place du sport n'a pas été mise dans le centre de cette programmation. Ceci étant, les marges de manœuvre sont fines, mais nous mettons en œuvre pour permettre aux habitantes et aux habitants du quartier des Girondins d'avoir accès à une pratique sportive. Le collège Gisèle Halimi sera bien doté d'une salle de pratique multisport qui pourra accueillir des activités sportives des collégiens et collégiennes sur le temps scolaire. La Ville de Lyon et la mairie du 7^e arrondissement œuvrent à la création d'un pôle social et culturel qui prendra place dans les anciennes halles Maillet et offrira une place aux activités sportives douces comme le yoga, la danse et plus largement les activités dites de sport de santé. La Ville de Lyon a investi également dans la rénovation de son patrimoine sportif existant pour garantir une pratique dans les meilleures conditions aux habitantes et habitants dans le secteur Girondins et Pré-Gaudry. Des travaux sont notamment prévus sur le stade des Channées et aussi, par exemple, dans la pépinière, on va investir au niveau du gymnase Delessert. Au niveau des étudiants, votre question des étudiants, ça fait partie de nos critères dans le mandat de la majorité pour donner l'accès aux créneaux de sport adaptés au niveau des étudiants, au niveau des seniors. Nous faisons beaucoup d'efforts pour donner des créneaux malgré le manque des équipements sportifs. Je cède la parole à Raphaël, s'il veut rajouter. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Effectivement, la PPI au niveau du 7^e arrondissement pour les équipements sportifs est très fournie et d'ailleurs, je vous suggère que vous puissiez en discuter au sein de l'office des sports du 7^e arrondissement, qu'il puisse y avoir une présentation des investissements qui vont être faits en termes d'équipements sportifs. Monsieur MICHAUD, pour compléter.

M. MICHAUD : Oui, merci Madame la Maire. De manière très rapide, sur les Girondins, la concertation est en cours sur la définition des espaces publics et notamment toute la place que le sport peut prendre via des parcours sportifs. Des ateliers de concertation ont eu lieu aujourd'hui même et la concertation est ouverte jusqu'au 17 juillet pour savoir comment pourrait se faire l'aménagement notamment de la Place Vaclav-Havel. À ce titre-là, le sport pourra trouver sa place. Plus largement, sur le devenir du site Pré-Gaudry et toutes les friches disponibles sur l'ancien terrain annexant, une étude urbaine est en cours par l'architecte-conseil pour identifier les éventuels besoins au-delà des parcs et des allées qui vont être réalisées, les besoins de création d'équipements sportifs ou de réserves foncières comme vous le mentionniez. Pour l'instant, le besoin d'une réserve foncière pourrait émerger, mais plutôt dans le cadre d'une modification numéro 4 du règlement d'urbanisme, donc modification numéro 4 du PLUH.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD. Pour conclure ce conseil d'arrondissement, j'avais également une demande d'intervention de Monsieur GRABER à propos de la télécabine.

M. GRABER : Merci beaucoup, Madame la Maire. Effectivement, mon intervention qui n'est pas une question, mais une prise de parole sur le projet de téléphérique Lyon-Francheville. Je

ne souhaite pas ouvrir le débat ici ce soir, puisqu'il aura lieu en concertation cet automne, toutefois, je m'interroge, je m'étonne, suite aux annonces du président du Sytral il y a quelques jours. Je m'étonne à la fois sur le fond et sur la forme. Sur le fond, effectivement, nous avons découvert dans la presse un nouveau fuseau, un nouveau tracé, dit fuseau nord, qui consiste à relier ce projet de téléphérique entre Lyon et Francheville à la station de métro Place Jean-Jaurès, donc au cœur du quartier des Girondins. On vient d'en parler à l'instant, cela interroge, car effectivement, il n'y a pas de maîtrise foncière, en tout cas il n'y a pas de réserve foncière sur ce secteur-là, autour des stations de métro, dans un quartier, on vient de le dire effectivement qui est en pleine évolution urbaine avec des besoins extrêmement forts. Une gare de départ de téléphérique va prendre plusieurs centaines de mètres carrés et la Métropole a d'ailleurs rappelé il y a quelque chose, et vous venez de le dire, Monsieur MICHAUD, sa volonté de conserver des espaces publics, des espaces non bâtis et des espaces végétaux importants sur ce secteur. Je ne parle pas non plus de l'intégration urbaine de pylônes et de passages de cabines devant les fenêtres des nouveaux habitants de ce quartier des Girondins qui n'ont bien évidemment jamais été informés de ce projet lorsqu'ils ont, ou lorsqu'ils viennent, ou lorsqu'ils sont en train aujourd'hui d'acheter leur logement. Ça, c'était la remarque de fond. Sur la remarque de forme, je m'étonne de ce scénario subitement sorti de nulle part qui va, bien évidemment, ne pas manquer de soulever la protestation des riverains de ce quartier. Sans être un vieux briscard de la politique, on peut néanmoins comprendre de cette stratégie qui pourrait peut-être rechercher à rendre davantage acceptable un autre faisceau, celui-ci prévu déjà depuis longtemps, appelé faisceau sud qui relierait ce projet de téléphérique à la station Stade de Gerland. C'est un scénario qui effectivement aura sans doute moins d'impact riverain, mais autant d'impact d'insertion urbaine entre des monuments historiques comme le stade de Gerland ou la Halle Tony Garnier, ou bien des contraintes liées à la sécurité sanitaire, puisque le P4 est juste à niveau-là. Sans parler des problématiques foncières qui sont exactement les mêmes que celles du fuseau nord autour de la station Jean-Jaurès. Au-delà de ces aspects, la concertation de cet automne permettra à chacun de s'exprimer sur ce sujet. À commencer par la pertinence de ce mode de transport. Je souhaiterais de mon côté, comme vous l'avez fait, Madame la Maire, à propos de la Place Gabriel Péri, la mise en place d'une commission générale, que le débat ou la concertation puisse intégrer aussi notre 7^e arrondissement et notre conseil d'arrondissement et donc, qu'il puisse y avoir un moment d'échanges à ce sujet, tel qu'il aura lieu, vraisemblablement, à l'Hôtel de Ville de Lyon, à la Métropole et au Sytral. Je vous remercie par avance.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur GRABER. Vous avez parlé d'un tracé précis, mais il en existe trois autres et évidemment, il n'y a pas encore de choix qui a été fait et c'est bien ces tracés ainsi que l'opportunité du projet qui vont être soumis à la concertation. Cette concertation se fait sous l'égide de la commission nationale du débat public, des garants ont été nommés, c'est d'ailleurs les mêmes garants que pour la concertation du tramway T10. Et donc, évidemment, les élus du 7^e que vous êtes serez associés à cette concertation. Si vous souhaitez organiser une commission générale, peut-être que l'on pourrait lier ces deux sujets d'ailleurs, parce que la temporalité des débats sera la même, ça sera à l'automne. Le secteur est le même puisqu'il s'agit de Gerland. Alors, certes, les modes ne sont pas les mêmes, mais il me semble que l'on pourrait tout à fait organiser une commission générale sur ces sujets-là à condition qu'il y ait la présence des élus d'opposition. Ce n'est pas que je n'ai pas aimé la dernière fois, mais voilà, c'était... finalement, une commission générale pour vous, Monsieur GRABER, donc j'espère qu'il y aura plus d'élus de l'opposition présents si on en organise une sur ces sujets-là. Pour le reste, j'ai bien noté votre position et nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre du débat public avec tous les habitants et habitantes concernés.

Merci à toutes et tous pour votre présence à ce conseil d'arrondissement. La séance est levée, nous nous retrouvons pour le conseil de la rentrée, le 14 septembre à 18 h 30. *A priori* en présentiel et avec un grand plaisir. Bel été à toutes et tous.